

LE JOURNAL DES RETRAITÉ·ES

Le besoin de *faire société*

Comment faire face à « l'offensive obscurantiste » qui mine la démocratie et les droits sociaux ? Comment résister au rouleau compresseur d'un capitalisme triomphant qui fonctionne en séparant les peuples et les gens, en les montant les un·es contre les autres : les jeunes contre les personnes âgées, les actifs, actives contre les retraité·es, les travailleurs et travailleuses contre les privé·es d'emploi, les « nationaux » contre les étranger·es. Comment contrer le discours sur la dette publique insupportable, le déficit abyssal, la réduction impérieuse des dépenses publiques. Comment se faire entendre face à la puissance médiatique de certains groupes qui relaient à l'envi ce discours libéral oubliant délibérément les recettes.

Menons campagne pour convaincre qu'il existe des alternatives de progrès.

Nous devons chercher l'argent pour financer les urgences sociales et environnementales là où il est : plus de 80 milliards d'exonérations de cotisations patronales ; 454 milliards cumulés de baisse des impôts sur le capital depuis 10 ans (selon Attac). L'Assemblée nationale a voté en février une proposition de loi dite taxe Zucman afin d'instaurer un impôt sur les ultra-riches au minimum de 2 % de la valeur de leur patrimoine. Elle rapporterait 20 milliards d'euros de recettes. La ministre des comptes publics lui oppose la fuite des riches, l'effondrement des investissements. Et le Sénat veille ! Mais cette mesure de justice fiscale va dans le bon sens et nous devons la soutenir. Pouvons aussi remettre en cause le crédit impôt recherche qu'une entreprise comme ArcelorMittal touche chaque année de l'État (40 millions d'euros) depuis 10 ans alors qu'elle annonce un plan social de 636 licenciements sur sept sites en France. Indécents !

Le financement de la protection sociale est au centre du débat public. Des saisines du Premier ministre sont en cours. Les besoins sociaux vont augmenter en particulier pour la santé et la perte d'autonomie. Le « conclave » avec les organisations restantes a jusqu'au 17 juin pour trouver un accord. Si des aménagements à la réforme des retraites de 2023, dont nous revendiquons l'abrogation, sortent pour les salarié·es du privé, ils devraient être présentés dans le PLFSS 2026 plus austéritaire que jamais. Nous aurons à combattre de possibles transferts vers les assurés sociaux via les complémentaires du coût de la prise en charge de soins et biens médicaux. Cette privatisation de la dépense sociale, porteuse d'inégalités, menace la Sécu dont nous célébrerons les 80 ans en octobre. Nous mènerons campagne pour montrer et convaincre qu'il existe des alternatives de financement et de gestion. L'espoir réside dans des lois, comme celle relative au droit à l'aide à mourir ou la loi Garot sur les déserts médicaux. Et surtout, les mouvements collectifs permettent de faire société et d'avancer vers le progrès. Les retraité·es, avec le SNES et la FSU, s'y investissent. ♦

Sophie Vénéitay, Secrétaire générale, **Marie-Laurence Moros**, Secrétaire nationale

* Titre de couverture du dernier Alternatives Économiques de juin 2025

Ce supplément est adressé à l'ensemble des adhérent·es retraité·es du SNES-FSU et du SNUEP-FSU et aux adhérent·es du SNES-FSU de plus de 60 ans.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS **Sortir ensemble de la sidération** PAGE 2 ▪ **Billet d'humeur** PAGE 3 ▪ **Se mobiliser pour la paix et la démocratie** PAGE 3 ▪ **Les fourberies des chantages de la rigueur budgétaire** PAGE 4 ▪ ENTRETIEN **Emmanuel Séchet (SNES-FSU) et Séverine Brelot (SNUEP-FSU)** PAGE 5 ▪ SANTÉ SOCIÉTÉ **Loi Garot, loi Moullier ou d'autres pistes ?** PAGE 6 ▪ **Maîtriser sa vie jusqu'au bout** PAGE 6 ▪ **Quel avenir pour l'Institut Mutualiste Montsouris ?** PAGE 7 ▪ **HCFEA : des dossiers sensibles** PAGE 8 ▪ VIE SYNDICALE **Déconstruire le discours libéral** PAGE 9 ▪ **Combattre la démoralisation** PAGE 9 ▪ **Les syndiqué·es dans la revendication** PAGE 10 ▪ **Une communication syndicale de qualité** PAGE 11 ▪ **Un rôle social collectif à revendiquer** PAGE 11 ▪ **DOSSIER Vive la Sécu !** PAGES 12 à 17 ▪ EN OUTREMER **Les retraité·es dans les territoires ultramarins** PAGE 18 ▪ LOISIRS CULTURE **Gaza, 5 000 ans d'histoire** PAGE 19 ▪ **Voyage en Andalousie** PAGES 20-21 ▪ **Le Nobel de littérature pour une autrice sud-coréenne** PAGE 22 ▪ INFORMATIONS PRATIQUES **Le permis à vie, c'est bientôt fini ?** PAGE 23 ▪ PORTRAIT **SOS Méditerranée** PAGE 24 ▪

UN CONTEXTE DE VIOLENCES MULTIPLES

Sortir ensemble de la sidération

Le mouvement syndical porte la responsabilité d'agir et de mobiliser, face au basculement de l'ordre international, aux montées de l'extrême droite et aux attaques contre le modèle social qui garantit la solidarité.



Une propagande constante, avec pour but d'empêcher toute mobilisation de l'ensemble de la société.

Dans la bande de Gaza, les déplacements forcés de la population se poursuivent sous les bombes. La population palestinienne, privée de tout, s'entasse sur une portion réduite du territoire dans des conditions inhumaines. Partout, en Ukraine, au Moyen-Orient, en Afrique noire, les conflits s'aggravent. L'ordre mondial, celui du droit et de la justice internationale visant à instaurer la paix, s'effondre.

La montée des extrêmes droites se poursuit. Dans l'UE, le soulagement lié à la défaite du candidat nationaliste et réactionnaire en Roumanie est contrebalancé par les succès électoraux au Portugal et en Pologne.

Aux États-Unis, le gouvernement des milliardaires se confirme. Le projet de budget adopté à la Chambre des représentants prévoit des allègements d'impôts massifs pour les 10 % les plus riches et des réductions d'aides sociales pour les plus pauvres. Les recettes budgétaires fédérales devraient baisser de 6 500 milliards sur la période jusqu'en 2034. Medicare, l'assurance santé publique des plus de 65 ans, et Medicaid, système destiné aux plus démunies, sont particulièrement visés. Des millions d'Américain·es risquent, à moyen terme, de perdre toute couverture santé. Ces questions entrent en résonance avec notre situation nationale.

RÉSISTER AU MATRAQUAGE IDÉOLOGIQUE

La victoire de Bruno Retailleau à la présidence du parti Les Républicains confirme la droitisation extrême d'une campagne axée sur l'immigration et la sécurité. La surenchère entre droite et RN autour de « l'affaire » des Frères musulmans engendre, au nom de la lutte contre l'islamisme et le communautarisme, des tensions supplémentaires dans notre société.

Le projet gouvernemental de 40 à 50 milliards d'économies sur le budget 2026 est au cœur des échéances politiques. Pierre Moscovici, président de la Cour des comptes, ne fait pas mystère de ce sur quoi doit porter « l'effort

national » demandé par Bayrou : les dépenses de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités locales. L'essentiel pour les libéraux est de convaincre que nous n'avons plus les moyens de financer notre modèle social (services publics et protection sociale).

La cure d'austérité à la Fonction publique, qui est déjà à l'os, est aggravée. Les secteurs de la santé et l'Éducation nationale sont au bord de la rupture. L'annonce de la convention sur les temps de l'enfant est une nouvelle diversion de l'Élysée alors que l'école publique et laïque manque de tout et que, face aux fractures croissantes, elle a un rôle primordial pour faire société.

La politique de l'offre se poursuit et les ballons d'essai des « pistes » de financement se multiplient : TVA « sociale », CSG, capitalisation... Ces propositions qui creusent les inégalités sociales et minent les solidarités sont contraires à nos revendications.

RELEVER COLLECTIVEMENT LE DÉFI

La propagande constante, selon laquelle les intérêts des jeunes, des actifs et actives et des retraité·es sont opposés, sévit dans les médias, et pas seulement ceux du groupe Bolloré, avec pour but d'empêcher toute mobilisation de l'ensemble de la société.

Malgré une unité malmenée en interprofessionnel, dans la Fonction publique et l'Éducation nationale, le mouvement syndical, par sa capacité à peser dans les débats publics et à construire des alternatives progressistes, reste porteur d'espoir. Le G9, fort de plusieurs actions depuis octobre, en est convaincu et gardera un cap offensif pour défendre les conquises et porter ses propositions. ♦

Marie-Laurence Moros

BILLET D'HUMEUR

DU GHETTO DE VARSOVIE À CELUI DE GAZA

Insupportable répétition d'un crime de guerre à plus de 80 ans de distance. Une population délibérément affamée, privée d'eau, de soins et bombardée jour et nuit. Déjà plus de 53 000 morts dont une majorité d'enfants et de femmes. La différence, c'est que la nationalité des victimes et des bourreaux a changé.

C'est le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu qui commande le massacre pour se venger de celui commis par le Hamas, Hamas qu'il a longtemps choyé pour affaiblir l'autorité palestinienne.

Saluons le courage des jeunes israéliens qui refusent de participer à ce massacre. Ce sont eux et celles et ceux qui les suivent qui défendent l'honneur d'Israël.

Pierre Toussnel



AU-DELÀ DU CHAOS

Se mobiliser pour la paix et la démocratie

Pour sortir du vertige des événements, il faut sans doute modifier notre regard : prendre la mesure des mutations du capitalisme, sortir d'une vision « campiste » (qui enjoint de choisir un camp entre des blocs figés antagonistes) des relations internationales et prendre en compte ce qui émane des sociétés.

L'abomination du génocide en cours à Gaza et en Cisjordanie rend impossible une autre attitude que l'expression de notre colère. Pendant ce temps, la Russie poursuit son agression en Ukraine. L'Inde et le Pakistan, puissances nucléaires, sont en état de tension maximale. Le monde, par ailleurs, connaît plus d'une cinquantaine de conflits armés (source ONU). La guerre commerciale lancée par Donald Trump se poursuit.

LES MUTATIONS DU CAPITALISME : AU-DELÀ DU NÉOLIBÉRALISME

L'insuffisance des ressources énergétiques et minérales, le changement climatique et ses effets, bloquent les possibilités de croissance. Le libre échange généralisé, dont l'objet est de mettre en concurrence les travailleurs du monde entier, atteint ses limites. Les nouveaux espaces de rentabilité gagnés par les uns seront perdus par les autres : la guerre pour la captation des ressources est ouverte (terres rares, données des big data). « Il n'est pas de capitalisme des ressources sans frontières perpétuellement repoussées, sans gisement potentiel à aller explorer ».

La domination du capitalisme par les géants du numérique nous fait entrer, pense Cédric Durand, dans un « techno – féodalisme » : nous sommes captifs des plateformes, leur lien fusionnel avec l'État américain efface la distinction entre l'économie et le politique. La prédation (captation de la valeur à l'échelle planétaire) est leur mode opératoire. L'espace, en voie de privatisation et de militarisation, est aussi une « nouvelle frontière » ; cette réalité est peu commentée. Dans un tel monde, toute réglementation, tout droit humain, toute contrainte environnementale devient un obstacle : le « rêve » libertarien d'un capitalisme sans démocratie est au programme des extrêmes droites auquel se rallie une part croissante des classes dominantes qui espère que les contrats privés remplacent partout la loi.

MODIFIER NOTRE REGARD SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les rapports de force entre États sont évalués en termes de puissance militaire en comparant leurs arsenaux respectifs conventionnels et/ou nucléaires. Ainsi,

en Europe, nos gouvernements nous expliquent qu'un surcroît d'armements est une nécessité face à la « menace russe ». Sans être en guerre, notre pays devrait entrer dans « une économie de guerre » : un leurre pour justifier l'austérité.

Le « camp » occidental se délite, les empires voient les autres États comme des vassaux potentiels. Les alliances deviennent mouvantes en fonction de la conjoncture.

Chercher un nouveau « camp » n'a plus de sens, le dit « Sud global » ne constitue en rien un bloc homogène. Même l'Union européenne, malgré des mises en scène d'unité, diverge face aux enjeux militaires et économiques. La logique concurrentielle prévaut sur la nécessité des coopérations.

Lors d'un stage de la FSU Bretagne (Actes du colloque 2024), Bertrand Badie a fait remarquer que l'issue des guerres ne dépend pas de la puissance, pour preuve les défaites répétées des puissances comme celle des États-Unis : Vietnam, Afghanistan, Irak... Il a insisté sur un grand absent des réflexions géopolitiques : le rôle des sociétés.

PAIX ET MOBILISATION

Guerres, non respect du droit international, marginalisation de l'ONU et fascisation progressent de concert mais certains pans des sociétés se mobilisent pour la paix et la démocratie : immenses mobilisations dans de nombreux pays en soutien à la cause palestinienne ; en Israël, protestation contre Netanyahu pour obtenir la libération des otages et depuis, certes minoritaire, mobilisation pour l'arrêt des massacres à Gaza...

Beaucoup d'autres combats pourraient être cités, en Turquie pour la démocratie, en Iran (Femme, Vie, Liberté), en Algérie (le Hirak)...

Comme nous l'avons exprimé le 1^{er} mai, notre syndicalisme peut prendre toute sa place dans ces mouvements. Une exigence : la paix. Une boussole : le droit international. Une méthode : la recherche de convergences. ♦

Jean-Luc Le Guellec

1 : Sylvie Laurent, *Capital et race*. Seuil 2024

CIBLE : LES RETRAITÉ·ES

Les fourberies des chantres de la rigueur budgétaire

Les adeptes de l'âgisme visent les pseudo-avantages des retraité·es tout en feignant d'ignorer les mesures dont nous sommes victimes depuis plusieurs années.

En voici deux exemples :

LE POUVOIR D'ACHAT

Depuis 2017, l'indice INSEE a progressé de 19,44 % alors que l'application de l'article L.161-25 du code de la Sécurité sociale a généré une sous-évaluation des pensions de 16,1 %, soit une perte de 3,34 % au 30 avril 2025. Sur cette même période la perte cumulée représente 3,5 mois de pension. Pour les pensions affectées par la hausse de 25 % de la CSG au 1^{er} janvier 2018, la perte avoisine 5,2 % et le cumul dépasse 5 mois. Rapporté en euro, une personne dont la pension brute s'élevait à 2 000 € en 2017 perd 76 € par mois en 2025. Si la pension brute était alors de 3 500 €, la perte mensuelle atteint 133 €.

LES DÉPENSES DE SANTÉ

Le passage à la retraite marque un « triple effets ciseaux » : perte de revenus, augmentations tarifaires liées à l'âge et perte des avantages fiscaux ou de la cotisation employeur. D'après le rapport du Sénat¹, les contrats individuels concernant 93 % des retraité·es, ont vu leurs cotisations augmenter en moyenne de 7,3 % en 2024 après une hausse médiane de 7 % en 2023. Quand, en 2021, un jeune de 20 ans a versé 33 € de primes, et

59 € à 40 ans, un senior en débourse plus du double à 75 ans (127 €) et encore plus quand il franchit le seuil de 85 ans (146 €).²

Le taux d'effort (part du revenu que représente la somme des cotisations aux complémentaires santé et du reste à charge après AMO et AMC) augmente avec l'âge : de 2,7 % entre 30 et 39 ans il passe à 8,2 % après 80 ans et représente plus de 10 % pour les 20 % de retraité·es les plus modestes. Avec la PSC, le système à deux vitesses propose des contrats collectifs plus couvrants, moins chers et aidés pour les actifs·ves et des contrats individuels plus onéreux pour les autres. Le rapport dénonce le faible niveau de solidarité intergénérationnelle. Les premiers perdants sont les retraité·es, qui ne bénéficient d'aucun mécanisme spécifique pour alléger le coût avec le risque de renoncement à la complémentaire santé.

Les chantres de la rigueur budgétaire sont-ils prêts à s'appliquer à eux-mêmes ces mesures ? ❖

Claude Courivaud

1 : Rapport du Sénat sur les « Complémentaires santé et le pouvoir d'achat des retraité·es » (24 septembre 2024).

2 : Montant des primes mensuelles moyennes en 2021, pour un assuré sans ayant droit et dont le revenu appartient à la tranche la plus basse (Drees La complémentaire santé édition 2024).

AU NOM DE LA DETTE

Coupes budgétaires dans les dépenses publiques

Le refus gouvernemental d'accroître les ressources publiques en taxant les ultrariches et d'orienter la fiscalité dans le sens de la justice sociale est une véritable provocation.

Le Président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, a été clair : « *La fête est finie, il faut éteindre les lampions* ». La fête, c'est le modèle social fondé sur la solidarité, les lampions, ce sont la protection sociale et les services publics qui sont la principale cible du pouvoir. Le « modèle social » est trop coûteux, on ne travaille pas assez. Les retraité·es, considéré·es comme improductifs·ves, sont particulièrement ciblé·es par ce discours.

MANIPULATION

La dramatisation de la dette publique sert à justifier les coupes budgétaires drastiques engagées dans le budget 2025, avec 40 milliards supplémentaires annoncées pour le budget et le PLFSS* 2026.

Le président de la République a dégainé un argument massue : nous serions en « *économie de guerre* ». Et il refuse d'augmenter les prélèvements sur ceux qui ont profité de ses propres largesses.

Pire : depuis l'adoption du budget, le gouvernement a gelé près de 12 milliards d'euros de crédits et refuse une loi rectificative.

RIPOSTE

Dans son rapport *La dette de l'injustice sociale*, Attac montre qu'il ne s'agit pas d'un problème de dépenses (en pourcentage du PIB, elles sont stables depuis 2009) mais de recettes : depuis 2017 les baisses d'impôts et de cotisations pour les plus riches et les grandes entreprises ont privé les ressources publiques d'environ 308 milliards. Déjà la taxation « Zucman » sur la fortune des milliardaires rapporterait 18 milliards. Votée par l'Assemblée en février, elle passe devant le Sénat le 12 juin. Une pétition pour la soutenir est en ligne : <https://l.attac.org/taxe-zucmansenat>. ❖

Daniel Rallet, Marylène Cahouet

* : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

COMBATTRE LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DÉLÉTÈRES

L'enjeu des mobilisations

Face à une crise systémique, à la dévalorisation des métiers de l'éducation, le second degré, comme les autres niveaux d'enseignement, est confronté à des attaques multiples contre les intérêts des élèves et des personnels, à de graves mises en cause des principes mêmes que nos syndicats portent : réussite scolaire et émancipation. Il importe de mobiliser pour dénoncer et proposer !



© DR

EMMANUEL SÉCHET,

est secrétaire général adjoint du SNES-FSU, chargé des questions d'emploi, salaires, retraite. Professeur de mathématiques au lycée Touchard-Washington de Mans.



© DR

SÉVERINE BRELOT,

est cosécraire générale du SNUEP-FSU, professeure de lycée professionnel en Biotechnologie Santé Environnement, elle exerce dans l'Ain, à Ambérieu-en-Bugey.

Le Journal des retraité-es : Fin d'année scolaire, préparation de la rentrée prochaine, quels sont les points de clivage les plus préoccupants pour le second degré ?

Séverine Brelot : L'actualité la plus forte est la mise en œuvre, contre l'avis de toutes et tous, de la réforme de la Terminale bac pro. L'avancée des examens mi-mai a amputé l'année de quatre semaines de cours pour mettre en place un « parcours différencié » de six semaines avec deux choix : le parcours poursuite d'étude censé préparer les élèves au BTS (mais avec des prescriptions délirantes) ou le parcours insertion professionnelle consistant en un stage sans objectifs ni évaluation mais permettant aux entreprises de pré-recruter gratuitement. Un second sujet d'inquiétude est le devenir de milliers de sortant-es de Troisième. Avec un taux de passage vers le lycée pro en hausse depuis 2020, le ministère prévoit 9 000 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine mais prévoit de n'ouvrir que quelques centaines de places pour les accueillir. Le risque est fort que des élèves soient affecté-es en Seconde GT par défaut. C'est une conséquence de la politique austéritaire pour le service public d'Éducation.

Emmanuel Séchet : Le projet de réforme du recrutement, qui vise à déplacer le concours durant l'année de L3 dès la session 2026, implique un recul de la maîtrise disciplinaire que les premiers sujets zéro publiés confirment. Les premiers éléments connus sur la formation laissent présager une mainmise de l'employeur sur les contenus et le pilotage. L'objectif est clairement de formater les futurs collègues à mieux répondre aux « attentes de l'institution ». Il s'agit d'un risque de déclassement de nos professions par la remise en cause de rôle de conception de leur métier propre aux cadres de catégorie A. À travers nos métiers tels que nous les connaissons et les défendons, c'est bien le modèle du second degré qui est attaqué. La formation initiale actuelle est maltraitante et il faut une réforme mais pas celle-là.

Pour le ministère, placer le concours en L3 est la solution à la crise du recrutement alors que pour le SNES et la FSU, la crise est systémique : déplacer le concours en L3 sans penser la revalorisation sociale et salariale de nos métiers est une fausse réponse.

Jdr : Le système éducatif est en crise : la fédération, les syndicats ont formulé leurs exigences à court et plus long terme pour y répondre. Quelles mesures d'urgence prendre ?

S. B. : L'urgence est d'améliorer l'attractivité et cela passe par la rémunération des enseignant-es. Sur les trois

dernières années, 25 % des postes au concours CAPLP ont été perdus. Cela a entraîné un doublement du nombre d'enseignant-es contractuel·les dans la voie pro des lycées (un·e enseignant·e sur cinq aujourd'hui) pour lesquelles nous demandons un plan de titularisation. Concernant les conditions de travail, nous demandons des moyens supplémentaires pour permettre le dédoublement des classes qui peuvent compter jusqu'à 35 élèves, afin qu'aucun cours ne dépasse les 24 élèves. Et bien sûr, nous exigeons le retour des examens de bac professionnel en juin dès la session 2026 et l'abandon du parcours différencié, ce qui ne demande aucun moyen supplémentaire.

E. S. : L'urgence est aussi de combattre la politique éducative des gouvernements Macron successifs fondée sur la sélection des élèves depuis la sixième jusqu'à l'accès aux études supérieures. À ce titre, la défense du collège est centrale. Ancré dans le second degré, il doit préparer tous les élèves à trouver leur place dans une des trois voies du lycée. Cela implique des classes allégées, des professeur·es hautement qualifié·es et les moyens d'une école réellement inclusive.

La création d'un corps de fonctionnaire pour les AESH est une urgence pour laquelle la FSU est totalement mobilisée et lance une campagne intersyndicale.



« Pour signer la pétition »

Jdr : Les attaques contre les services publics, l'organisation sociale du pays s'accroissent. Quelle stratégie syndicale est à mettre en place pour imposer notre projet de progrès et de solidarité ?

S. B. et E. S. : Le gouvernement a fait le choix de placer l'élaboration du budget 2026, et donc toutes les politiques publiques, sous une contrainte austéritaire extrême, sans jamais remettre en cause la politique de l'offre et les cadeaux fiscaux aux ultra-riches et aux grands groupes. Si elles sont liées par un objectif commun, les attaques sont multiples et provoquent des réactions diverses. Dans un contexte politique marqué par une grande incertitude, et le poids croissant de l'extrême droite, l'enjeu est de construire les mobilisations dans chaque secteur et de les fédérer pour gagner pour les services publics, les personnels, la protection sociale, les salaires, les pensions et la justice sociale et fiscale sans laquelle rien ne sera possible. ♦

EN FINIR AVEC LES DÉSERTS MÉDICAUX

Loi Garot, loi Moullier ou d'autres pistes ?

Le 26 mars dernier, le projet de proposition de loi transpartisane de Guillaume Garot (PS) signée par 250 député-es, prévoyait de créer en son article 1 « une autorisation d'installation délivrée par les agences régionales de santé (ARS) pour les médecins généralistes, spécialistes, libéraux et salariés ».

Cette disposition avait été supprimée lors de son examen par la commission des Affaires sociales. Dans la nuit du 2 au 3 avril, les député-es ont adopté l'article 1 de la proposition de loi visant à « lutter contre les déserts médicaux, d'initiative transpartisane ».

Le mercredi 7 mai, le projet dans son ensemble a été adopté avec « autorisation délivrée de droit dans les zones où l'offre médicale est insuffisante par les agences régionales de santé (ARS) après un avis du conseil départemental de l'ordre concerné. Dans les zones sur-dotées, celle-ci ne sera délivrée qu'à la condition qu'un autre praticien cesse son activité ».

Trois articles l'ont complété concernant :

→ la majoration des tarifs pour les patients sans médecin traitant ;

→ une formation à minima en 1ère année d'études de médecine dans chaque département ;

→ l'obligation de participation à la permanence des soins.

Non soutenue par le ministre chargé de la Santé, Yannick Neuder et le gouvernement, – et que dire des médecins et étudiants « vent debout » contre la régulation ? –, la proposition de loi a continué son long cheminement législatif : conséquence, la loi Garot n'est pas encore « vivante ». Une autre proposition visant à « améliorer l'accès aux soins dans les territoires », dite loi Moullier (LR), a été votée le 13 mai au Sénat. Cette dernière, plus proche des éléments prônés par François Bayrou, est soutenue par le gouvernement qui a déclenché son examen en lecture accélérée. Elle pourrait donc prendre de vitesse celle votée à l'Assemblée nationale.

Certes, la proposition Garot, plus proche de nos mandats, semble plus acceptable que celle du sénateur Moullier, mais répondent-elles aux besoins réels des populations et du nécessaire maillage du territoire ? Et si un vrai service public de santé était créé ? Et si une alternative à la médecine « toute libérale » avait enfin sa place en cette année des 80 ans de la Sécurité sociale ? C'est toute l'organisation des soins qu'il faut revoir. Les prochaines échéances ne devront pas échapper à un véritable débat sur la santé. Des pistes existent*.

Patrick Laine

* Lire l'interview du directeur du Centre Municipal de santé de Malakoff, Eric May, dans l'Humanité du 16 mai.

<https://www.humanite.fr/societe/deserts-medicaux/deserts-medicaux-il-faut-creer-un-service-public-de-sante-territoriale-et-de-proximite> et aussi sur le blog retraité-es <https://retraites.blog.snes.edu/>

Améliorer l'accès aux soins dans tous les territoires.

LOI SUR LA FIN DE VIE

Maîtriser sa vie jusqu'au bout

En 2022, le Comité consultatif national d'éthique s'est prononcé favorablement pour une « aide active à mourir » avec renforcement des soins palliatifs. En avril 2023, une Convention citoyenne, réunissant 184 citoyens, s'est également prononcée pour une aide active à mourir et plus précisément sur le suicide assisté et l'euthanasie.

Des propositions de lois ont été plusieurs fois déposées mais les remaniements ministériels successifs et la dissolution en 2024 n'ont jamais permis l'adoption d'une loi.

Le 27 janvier 2025, le Premier ministre a tranché. La loi relative à l'accompagnement des malades et de la fin de vie sera scindée en deux textes distincts, d'une part les soins palliatifs et d'accompagnement, et d'autre part l'aide à mourir. Procédure très inhabituelle pour un texte examiné conjointement à l'Assemblée nationale.

DES DÉBATS QUI DURENT

Finalement la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir a été débattue à partir du 19 mai pour un vote final le 27 par 305 voix Pour. Ensuite

cette proposition ira au Sénat, mais à ce jour, aucune date d'examen n'est prévue.

Le 17 mai, les députés ont approuvé la création d'un droit à l'aide à mourir en France, avec une majorité nette.

En revanche, ils ont rétabli le principe de l'auto-administration de la substance létale, contrairement à l'avis de la commission des affaires sociales qui prônait qu'elle puisse être effectuée par un médecin ou un infirmier. L'administration par un soignant ne sera possible que lorsque le patient n'est pas en mesure physiquement d'y procéder. Un autre amendement a également été rejeté qui visait la possibilité d'une aide à mourir en tenant compte des directives anticipées.

Des critères d'accès restrictifs au nombre de cinq ont été débattus pour former un cadre précis.

POUR OU CONTRE

Un sondage d'avril 2025 de Medscape révèle les chiffres de l'adhésion des médecins français à la légalisation de l'aide active à mourir. Ils sont environ 70 % à considérer que cette loi est compatible avec les soins palliatifs, souhaitent une législation pour les patients qui la demandent expressément et de manière réitérée, etc. Les médecins français sont prêts à mettre en œuvre la future loi.

Mais de nombreuses voix s'élèvent déjà contre, y compris au sein du gouvernement. Le ministre de l'Intérieur a dénoncé « *un texte profondément déséquilibré [...] où il serait plus facile de demander la mort que de se faire soigner* ». De même la Conférence des Évêques de France a incité les fidèles à agir notamment en interpellant leurs parlementaires. Le sénat examinera le texte à l'automne.

En fait, le véritable clivage oppose celles et ceux qui, comme le philosophe André Comte-Sponville, considèrent que « *légaliser l'euthanasie, c'est donner la liberté absolue de maîtriser sa vie jusqu'au bout* » et ceux qui jugent que la vie n'appartient pas à l'individu.

Mais alors à qui d'autre ? ♦

Francis Lecher

* : Pour retrouver les débats https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/fun_de_vie



70 % des médecins considèrent que l'aide active à mourir est compatible avec les soins palliatifs.

PRÉSERVER UN HÔPITAL À BUT NON LUCRATIF

Quel avenir pour l'Institut Mutualiste Montsouris ?

Situé dans le 14^e arrondissement de la capitale, l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) est bien connu de la population parisienne (mais aussi de la proche banlieue), ravie de bénéficier d'un établissement à la pointe des soins, classé parmi les 50 meilleurs hôpitaux de France, tout en étant entièrement en secteur 1.

Piloté et géré par des mutuelles (essentiellement MATMUT et MGEN), l'IMM est en effet un établissement de santé privé d'intérêt collectif à but non lucratif. Aucun dépassement d'honoraire n'y est pratiqué, tous les personnels sont salariés (y compris les 270 médecins).

Avec ses 485 lits (en médecine, chirurgie, obstétrique et psychiatrie), l'établissement jouit d'une réputation internationale pour certaines pathologies et dispose de spécialités de pointe : chirurgie cardiovasculaire, orthopédie, chirurgie des cancers en lien avec l'institut Curie, maternité en particulier pour les femmes en situation de handicap, psychopathologies chez les adolescents.



Mais, avec un déficit de 10 millions d'euros sur un budget global de 200 millions, il a été placé à sa demande en redressement judiciaire le 30 janvier 2025. Il s'agit d'assainir une situation financière résultant essentiellement du grand projet immobilier lancé au début des années 2000 pour un agrandissement destiné à recevoir un service de psychiatrie. Mais la tarification à l'activité (T2A), instaurée en 2004, rend impossible la compensation des investissements hospitaliers.

Ni l'ARS, ni le ministère de la Santé (pourtant propriétaire du terrain pour lequel il perçoit les loyers de l'IMM) n'ont voulu intervenir financièrement pour sauver cet établissement qui garantit pourtant que chaque patient-e reçoive le juste soin en fonction de sa pathologie et de ses choix, et non en fonction de la marge qu'un centre peut faire sur son dos.

Cinq candidatures de reprise ont été déposées avant la date limite fixée au 16 mai (Foch Santé International ; Fondation Hôpital Saint Joseph ; Messieurs Michel Bodkier et Mikaël Kaufman ; Société Prudentia Capital ; Groupe Sarah Santé). Les dossiers seront examinés par les administrateurs judiciaires pour évaluer la solidité et la pérennité des propositions, leurs aspects financiers, leurs projets médicaux et leurs engagements en matière sociale.

Le comité de défense, qui regroupe tous celles et ceux qui se sont mobilisés pour défendre l'établissement, exige le maintien de l'établissement en secteur 1, le maintien de tous les services et celui de tous les personnels. On peut continuer de signer* la pétition « IMM vivra » (près de 10 000 signatures). ♦

Monique Daune

* <https://www.change.org/p/maintien-de-l-institut-mutualiste-montsouris-imm-avec-tous-ses-services-en-secteur-1>
<https://paris.snes.edu/spip.php?article2852>

Le comité de défense de l'IMM exige le maintien de l'institut en secteur 1, en gardant tous les services et tous les personnels.

© Serg Zastakin / AdobeStock.com

SANTÉ SOCIÉTÉ

LE HCFEA, LA DÉMOCRATIE EN PRATIQUE

Des dossiers sensibles

L'instance menacée de disparition est finalement maintenue. On ne peut que s'en féliciter. Le travail y est toujours intense. L'implication des représentant-es du G9, toujours unitaire, est reconnue. En cette période, l'enjeu est essentiel.

Le HCFEA* est sous l'autorité du Premier ministre et à ce titre se prononce sur les projets de textes officiels concernant le grand âge (décrets, PLFSS, loi, saisine du Premier ministre, etc.) et s'autosaisit d'études diverses.

UN DÉCRET TRÈS INQUIÉTANT

Le projet de décret « Assurer des prestations de suppléances à domicile du proche aidant et dans le cadre de jours de répit aidant-aidé, dérogatoires au droit du travail » se veut une réponse à un problème douloureux : l'épuisement des aidant-es (leur nombre va continuer de diminuer). D'après la DREES, on compte 9,3 millions de personnes (en majorité des femmes) : les 2/5 sont en activité, la moitié en retraite et 500 000 jeunes ont entre 5 et 20 ans. Les dispositions législatives pour les aidant-es en activité sont insuffisantes. L'objectif est donc de favoriser le répit des proches aidants par l'envoi de personnels de l'aide à domicile qui les remplaceront.

Sont concernées les personnes présentant des troubles du neurodéveloppement nécessitant une surveillance permanente. Le professionnel intervient en l'absence du proche aidant et doit habiter avec la personne accompagnée. Il est volontaire, titulaire d'une certification au minimum de niveau 3 avec un an d'expérience professionnelle.

Le cahier des charges indique que « les relayeurs du séjour ne remplacent pas "nécessairement" les professionnels déjà intervenant auprès de la personne accompagnée », ouvrant ainsi la porte à de graves dérives. Il est surtout attentatoire au droit du travail : « la période de onze heures consécutives au cours d'une période de 24 heures et le temps de pause de 20 minutes toutes les six heures de travail peuvent être supprimés. Un repos compensateur pour les périodes dont les salariés n'ont pas pu bénéficier peut être accordé en partie pendant l'intervention et pour partie après. L'ensemble des heures de présence est pris en compte à condition que le professionnel ne vaque pas librement à des occupations personnelles ».

En dépit de garde-fous, la dérogation au droit du travail est inacceptable d'autant plus qu'elle est toujours susceptible de généralisation. Nous dénonçons l'envoi de professionnelles pour remplacer les aidant-es qui ont des missions complémentaires mais distinctes. Par ailleurs, quelle faisabilité des systèmes compte-tenu de la pénurie de personnels, notamment qualifiés ?

UNE SAISINE INACCEPTABLE

« Établir un diagnostic sur les déséquilibres financiers de la Sécurité sociale et identifier les leviers de rétablissement des comptes sociaux » n'est pas



Le HCFEA traite de dossiers importants, tels que celui de favoriser le répit des aidants par l'envoi de personnels de remplacement.

une saisine recevable dans un contexte particulièrement difficile pour les personnes âgées et pour le secteur de l'autonomie, au bord du gouffre. La demande de trouver des économies de plusieurs milliards relève de la provocation. La grande majorité des Ehpad publics sont en déficit chronique, les services d'aide à domicile asphyxiés et le non recours aux soins prescrits augmente. Certes, le Haut Conseil de l'âge, dès l'introduction, rappelle son exigence d'une loi de programmation et de financement, mais certaines pistes sont régressives : augmentation de la CSG, retour d'une assurance obligatoire autonomie et suppression de la bonification de pension pour trois enfants et plus (Haut Conseil de la Famille), par exemple.

Et le Haut Conseil de l'âge a aussi, en chantier, un travail sur les Ehpad, leur périmètre d'organisation et d'intervention. Un dossier d'importance. ♦

Marylène Cahouet

* : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge – voir le blog retraité-es du SNES-FSU.

QUAND LE MARCHÉ PERTURBE NOS ÂMES

Nos âmes élevées avec les valeurs de la Sécurité sociale, déjà bien perturbées par la PSC, sont devenues fragiles. Et voici que *Le Canard Enchaîné* du 16 avril 2025 nous apprend que le groupe VYV, dont fait partie la MGEN, a pris la décision de ne plus s'adresser à des fabricants français pour approvisionner ses centres de soins dentaires. Pour limiter son déficit, le groupe VYV s'adressera à des entreprises spécialisées dans des pays à « bas coût » (Chine, Turquie...). Peu traçables, ces prothèses sont souvent vendues au patient à son tarif de la Sécu. C'est cela le marché, une loi implacable imposée par la concurrence entre les complémentaires santé.

Daniel Rallet

DES ATTAQUES EN CASCADE CONTRE LES RETRAITÉ·ES

Déconstruire le discours libéral

Désigné·es à l'opinion publique comme privilégié·es, dans une campagne qui s'amplifie, les retraité·es sont sommé·es de participer à « l'effort national ».

Les retraité·es sont visé·es par de multiples propositions, issues du patronat, du gouvernement, de présidents d'institutions (Cour des comptes, Conseil d'orientation des retraites...), qui menacent de les frapper.

SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 10 %

La mesure s'appuie sur le mensonge d'un avantage lié à des frais professionnels donc aberrant pour des inactifs·ves. Si ce dispositif se justifiait ainsi, nous serions d'accord avec cette appréciation. Mais en réalité cet abattement plafonné a été accordé aux retraité·es et maintenu à titre compensatoire car elles et ils étaient seul·es pénalisé·es par les modifications successives du calcul de l'impôt. Nous avons déjà dénoncé les graves conséquences d'une telle mesure pour les retraité·es.

DÉSINDEXATION DES PENSIONS

L'UP2A, organisation patronale, la promeut. Elle peut se décliner avec différentes variantes : gel, sous-indexation, désindexation des pensions les plus élevées, indexation différée.

Les rapports du COR ont montré que déjà l'indexation des pensions sur les prix est le principal facteur de la paupérisation des retraité·es par rapport aux actif·ves car, à long terme, les salaires augmentent plus vite que les prix. Ces mesures envisagées ne feraient que diminuer le pouvoir d'achat des retraité·es et détériorer davantage encore leur niveau de vie.

AUGMENTATION DE LA CSG

La ministre chargée du Travail et de l'Emploi penche pour cette proposition qui concernerait les personnes en retraite touchant plus de 2 000, voire plus de 2 500 euros par mois. Cette ancienne cheffe d'entreprise vise ainsi



Les mesures fiscales envisagées ne feraient que diminuer le pouvoir d'achat des retraité·es et détériorer encore leur niveau de vie.

« les 40 % des retraité·es les plus aisé·es » dont le taux maximum rejoindrait celui des actifs passant de 8,3 % à 9,2 %.

UNE PROPAGANDE LIBÉRALE LARGEMENT RÉPANDUE

Un socle idéologique commun nourrit ces attaques : le système social français repose trop sur la taxation du travail qu'il est donc impératif d'alléger. Les retraité·es sont des improductives et improductifs. Elles et ils sont « privilégié·es » par rapport aux actif·ves, possèdent un patrimoine et doivent donc participer aux économies budgétaires. Pointer les vrai·es privilégié·es, leurs niches fiscales, leurs exonérations fiscales et sociales, sources d'enrichissement, est exclu. D'où cette propagande que notre tâche syndicale a pour objectif de déconstruire. ❖

Marie-Laurence Moros

CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS

Combattre la démoralisation

Dans un contexte extrêmement difficile sur tous les plans, le paysage syndical reste morose.

Le front syndical interprofessionnel à huit organisations pendant le mouvement des retraites n'arrive plus à fonctionner dans l'unité.

DES INITIATIVES PEU SUIVIES PAR LES PERSONNELS

Dans la Fonction publique, depuis la réussite du 5 décembre dans l'Éducation nationale, les actions restent limitées en termes d'organisations appelantes et de participation des personnels. Le 3 avril et le 13 mai présentent des bilans modestes loin du rapport de forces à créer face à un président de la République et à des gouvernements successifs qui sapent notre modèle social et nos services publics. Le 5 juin pose aussi question et un plan d'actions à long terme doit permettre une nécessaire dynamique.

DES RETRAITÉ·ES TOUJOURS ENGAGÉ·ES

Les retraité·es ont porté leurs revendications à l'appel du G9 à trois reprises depuis la rentrée syndicale : le 9 octobre, le 3 décembre et le 20 mars. Cette capacité à construire des initiatives unitaires reste remarquable et la place du G9 reconnue dans le mouvement social. Cependant les mobilisations dans les rangs de la FSU interpellent sur notre capacité à impliquer davantage nos syndiqué·es alors que le travail des SFRD est constant. Le 20 mars a posé problème à des équipes locales, dans la construction d'une journée où FO a refusé de participer car annoncée par l'UCR-CGT en amont de la réunion du G9. Suite à ces difficultés, une rencontre au plan national entre cette dernière et la SFRN a permis des échanges fructueux entre nos deux organisations sur leur fonctionnement, leur stratégie syndicale et leur objectif dans le G9. La préservation de l'outil unitaire est essentielle. ❖

Marie-Laurence Moros

Les syndiqué·es dans la revendication

Les retraité·es se réunissent, au niveau départemental ou académique, pour débattre, partager, participer aux actions. Elles et ils ont à cœur de coopérer pour entraîner les forces syndicales et nos partenaires dans les mouvements de protestation contre les menaces qui pèsent sur leur sort, sur les services publics, sur la société.

À ORLÉANS-TOURS

La bataille du « 100 % » Sécu

C'est à Blois dans un INSPSE* qui a gardé son aspect d'école normale, que s'est tenue, le 3 avril dernier, l'AG académique des retraité·es SNES-FSU d'Orléans-Tours. Malgré leurs agendas très resserrés, A. Pennetier, secrétaire académique, et M.-L. Moros, secrétaire nationale de la catégorie retraité·es étaient présents, témoignant ainsi de l'existence d'une réflexion et d'un travail commun entre les syndiqué·es en activité et en retraite. Tous deux ont apporté les informations sur la situation générale et sur les dossiers importants de la période, généraux (EN, accès aux soins, Sécurité sociale) ou portés par les retraité·es. Bien que le rectorat ne fournisse plus les listes des départs en retraite, la syndicalisation des retraité·es est stable dans notre académie, sans doute grâce à la volonté du S3 d'intégrer parmi ses publications des articles ou numéros spéciaux liant fins de carrière et retraite. Stages, réunions, publications académiques restent des outils indispensables.

Le débat concernant la protection sociale complémentaire et notre mandat « 100 % Sécu » a été animé. La conclusion : faire campagne et mener la bataille du 100 % Sécu pour les soins prescrits.

L'AG s'est terminée par une découverte des vitraux contemporains de la cathédrale et de ceux de la basilique Notre-Dame-de-la-Trinité, commentée par une de nos collègues. ❖ **Michèle Martin, Christiane Le Pennec**

* INSPSE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

À POITIERS, DANS LA VIENNE

Une forte activité dans des cadres multiples

La vie syndicale des militant·es retraité·es de la FSU est souvent partagée entre plusieurs fonctions qui s'entremêlent : c'est le cas dans la Vienne et de l'académie de Poitiers comme sûrement dans d'autres départements. L'activité syndicale commence par gérer ces fonctions et faire en sorte que la complémentarité soit efficace.

C'est pour les militant·es des syndicats nationaux dans le cadre de la Section fédérale des retraité·es départementale (SFRD) – 330 adhérent·es – que l'activité « retraité·es » est la plus importante. Les membres de la commission (22, essentiellement SNUIPP et SNES avec des militant·es du SNASUB, SNEP, SNESUP) sont aussi ceux de leur SI et de la FGR. Ainsi toutes et tous ont à cœur de faire vivre une « voix retraité·es ». Une AG, 3 ou 4 commissions rythment l'année syndicale. Les rencontres avec notre « G5 » local (FO, CGT, FGR, FSU, SOLIDAIRES) sont nombreuses et donnent lieu à des actions communes comme un débat récent sur la Santé, et bientôt un sur la Sécu. Pour le SI SNES proprement dit, le lien se fait avec le S3 où les 4 secrétaires se retrouvent car membres de la CAA, ce qui nous permet d'informer les actifs et actives, notamment sur la PSC. Les camarades des SI mais aussi de leur SFR des 3 autres départements (16-17*-79) ont plus de soucis pour « mobiliser » des énergies.

Un regret : la difficulté pour impliquer les camarades les plus « jeunes » mais aussi les camarades féminines. ❖

Patrick Lainé

* Avec Pierre Cuq notre S3 membre du Collectif d'animation



L'équipe de militant·es prête à accueillir les participant·es à l'AG de Cambrai.

DANS L'ACADÉMIE DE LILLE

Lutter contre l'âgisme

Nous avons tenu notre AG le 31 mars à Cambrai dans un collège tout neuf que la principale nous a fait visiter, à deux pas de la gare. Nous avons refait avec plaisir notre AG dans un établissement scolaire, symbole du lien fort qui unit actives et actifs et retraité·es. Marie-Laurence Moros avait fait le voyage et a pu transmettre les informations sur les dossiers spécifiques. Jean-François Caremel, secrétaire académique nous a aussi honorés de sa présence, soulignant ainsi notre place importante dans le S3 de Lille. Ils ont pu tous deux échanger avec la vingtaine de participant·es. Nous avons invité l'après-midi, un gérontologue en retraite, Patrick Fournier, membre du CDCA* 59 pour nous parler des « vieux » (statistiques, difficultés, conseils...) et nous présenter son association « Debout les aîné·es » qui œuvre pour « valoriser le savoir et les compétences acquises pour garder un rôle citoyen, concourir à développer des réponses pour favoriser le bien vieillir et permettre aux aîné·es de participer aux décisions qui les concernent ». ❖

Agnès Huret, Francis Lecher

* CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Démonter les slogans de l'extrême-droite

À l'AG retraité·es de Créteil du 31 mars 2025, François Jandaud, membre du secteur Droits et Libertés du SNES-FSU, a ouvert le débat sur les impacts de l'extrême droite dans le monde de l'éducation et le syndicalisme, en collaboration avec Vincent Edin, journaliste et auteur de *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*. Le débat a porté sur la banalisation des idées d'extrême droite et comment y répondre par des arguments solides. Les slogans populistes d'extrême droite peuvent s'entendre dans les salles des profs ou être parfois véhiculés par les élèves : « On n'est plus chez nous », « Il y a de plus en plus d'insécurité », « Le RN a changé »... Avoir des outils pour démonter ces slogans simplistes et dangereux pour notre démocratie, savoir répondre efficacement à celles et ceux qui les prononcent a animé longuement notre débat.

Nous recommandons la lecture salutaire de cet ouvrage.

Cet après-midi-là, nous avons salué la condamnation pénale de Marine le Pen ! ❖

Odile Marais, Dominique Balducci

DIFFUSER NOS PRISES DE POSITION ET NOS ARGUMENTS

Une communication syndicale de qualité

De plus en plus de S3 de retraité-es utilisent les possibilités offertes par le syndicat de publier leur « 4 pages », leur « Lettre » ou « Info Flash », papier ou mis sur le site du S3, sur des sujets d'actualité, de défense des valeurs, pour communiquer avec l'ensemble des syndiqué-es.

À LILLE

Depuis septembre 2023, les S1 de retraité-es du Nord et du Pas-de-Calais envoient par mail une lettre *Info flash* mensuelle (d'octobre à juin) aux syndiqué-es à partir de 61 ans. Cette lettre figure aussi sur le site académique et est annoncée dans la *Lettre du dimanche soir* du S3. Les sujets sont choisis en fonction de l'actualité : la PSC (en novembre 2023), les élections européennes (en mai 2024) ou pour approfondir un sujet plus général : l'immigration en France (en février 2024) ou les services publics (en octobre 2024). Ces lettres sont à retrouver sur le site du S3 de Lille, <https://www.lille.snes.edu>, onglet « personnel » puis « retraités ». ❖ Agnès Huret, Francis Lecher

AU SNES CRÉTEIL

Le sujet de la Protection sociale complémentaire (PSC) est l'un de ceux qui mobilisent les actifs-actives et les retraité-es dans le syndicat et la fédération. Le Groupe actifs-actifs/retraité-es de Créteil se réunit tous les trimestres environ et donne lieu à des débats et des publications. La dernière, supplément au journal de Créteil, s'est emparé du sujet.

Vous la trouverez sur le site du SNES Créteil :

<https://creteil.snes.edu/Supplement-au-journal-sur-la-PSC.html> ❖

Dominique Balducci

DANS LA VIENNE, À POITIERS

Les retraité-es communiquent, informent par plusieurs canaux, pour toucher le plus possible de syndiqué-es et au-delà. Pour la SFRD, la publication d'une ou deux « gazettes » rythme l'année syndicale. L'AG de la FGR 86, qui publie aussi un journal, la complète.

Dans les publications S3 SNES, une place nous est accordée.

Un élément important à noter : la satisfaction de nos adhérent-es (SNES mais pas que...) des publications nationales du SNES-FSU. ❖

Patrick Lainé



Réunion d'information de la SFRD de la Vienne mars 2025.

POURQUOI RESTER SYNDIQUÉ-E À LA RETRAITE ?

Un rôle social collectif à revendiquer

Dans l'esprit de beaucoup, syndicat rime avec métier. Dès lors qu'on ne travaille plus, pourquoi continuer à se syndiquer ?

La question serait légitime si le syndicat était seulement synonyme de « services » rendus aux adhérent-es. Il est vrai qu'il n'y a plus de mutation à obtenir, de conflits à régler... Mais on peut encore avoir besoin d'aide, pour des démarches (ex : pension de réversion). Mais là n'est pas l'essentiel. Le SNES et la FSU portent un syndicalisme de lutte et de transformation sociale et nous sommes toutes et tous concerné-es. Pourquoi donc tout arrêter ?

UNE PLACE À DÉFENDRE

Les retraité-es doivent défendre leur place dans la société, citoyen-nés à part entière, alors qu'elles et ils sont de plus en plus attaqué-es et considéré-es comme des privilégié-es. Elles et ils doivent se battre pour maintenir leur pouvoir d'achat quand le gouvernement veut geler les pensions voire les diminuer.

UN BESOIN DE COLLECTIF

Il faut agir ensemble, pour la force et le poids. Les organisations de retraité-es sont des interlocuteurs des pouvoirs publics et portent leurs revendications auprès des instances locales et nationales. Le Haut Conseil de l'âge, les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, voire l'ARS, sont des tribunes pour diffuser leurs exigences.

UNE NÉCESSITÉ DE DÉBATTRE, PROPOSER, PARTICIPER

Pour ne pas s'isoler et continuer à avoir un éclairage militant sur le monde, les publications adressées aux syndiqué-es retraité-es sont essentielles et très riches. Des stages, moments privilégiés de discussion collective et de formation, sont régulièrement organisés.

Être à la retraite, c'est aussi avoir le temps d'aider à prendre en charge des dossiers transversaux que les actifs et actives, submergé-es par le quotidien, n'ont pas le temps d'approfondir : la protection sociale, la santé, la défense des services publics...

UNE COTISATION ADAPTÉE

La perte de pouvoir d'achat est importante au passage à la retraite mais les cotisations sont fondées sur le niveau de la pension (donc moins onéreuses) et donnent toujours droit à un crédit d'impôt.

Détenteur et détentrice de l'expérience d'une vie de travail et de luttes, la ou le retraité-e a toute sa place dans le syndicat pour transmettre, analyser, échanger, confronter les points de vue dans des débats intergénérationnels toujours riches et féconds. Soyons nombreux, nombreuses, actifs, actifs et retraité-es, à avancer vers la société que nous voulons. ❖

Agnès Huret



© Hatalija Evtexova / AdobeStock.com

VIVE LA SÉCU !

La Sécurité sociale a permis des progrès sociaux considérables en matière d'accès aux soins et à la santé, de droit à une juste retraite, de politique familiale solidaire. Elle doit être considérée dans une perspective dynamique et moderne comme porteuse de droits à reconquérir ou à gagner.

Dossier réalisé par : Marylène Cahouet, Monique Degos-Carrère, Marie-Laurence Moros, Michèle Olivain, Daniel Rallet, Jean-Bernard Shaki, Marie-Brigitte Trutt.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX

Un atout et une richesse : la Sécu

Notre système de Sécurité sociale a connu de nombreux reculs. Il est impératif d'engager une démarche de reconquête fondée sur les principes qui ont présidé à sa création et sur son rôle d'outil de transformation sociale.

La Sécu doit permettre de sécuriser et de protéger les gens contre les aléas de la vie dans différents domaines. C'est dans cet objectif, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans un pays ruiné, que les travailleurs et les travailleuses construisent ce système solidaire alors que le patronat et l'État sont affaiblis. Elles et ils donnent à leurs représentant-es élu-es la responsabilité de gérer les caisses dans un souci premier de démocratie sociale.

Son financement repose sur la cotisation sociale. Des progrès sociaux sont rendus possibles jusque dans les années 1980 par l'augmentation continue des cotisations sociales. Il en a résulté de très importantes améliorations dans le domaine de la qualité et de l'espérance de vie.

DES ATTAQUES PRÉCOCES

Dès son origine, le système de Sécurité sociale est attaqué par le patronat et par les gouvernements libéraux. Il est insupportable pour eux qu'une telle manne financière échappe à leur pouvoir de décision et aux lois du marché. Ils réclament et obtiennent sans cesse des exonérations de cotisations sociales remplacées en partie par des impôts. Cette fiscalisation croissante de ses ressources permet une étatisation de la Sécu tributaire de logiques de plus en plus libérales. Dans l'optique d'un équilibre budgétaire devenu un but en soi, on assiste à la baisse du taux de remboursement des dépenses de soins, au recul constant du niveau des retraites, à la diminution des prestations familiales.

**Défendre et renforcer la Sécu, un objectif atteignable.
Nous ne sommes pas seul-es à le porter.**



**Un équilibre budgétaire devenu un but en soi,
avec baisse du remboursement des soins, recul du niveau
des pensions, diminution des prestations familiales.**

DES BESOINS ACCRUS À SATISFAIRE

La situation des populations dont les moyens de vivre sont dégradés par le système capitaliste rend nécessaire une prise en charge améliorée ou nouvelle, collective et solidaire, des besoins en santé, de la perte d'autonomie, des inégalités femmes/hommes, de l'urgence environnementale. La Sécu participe de la lutte contre les inégalités sociales, tout comme les services publics. Seuls les riches peuvent s'en passer et prônent un système assurantiel et individuel en santé, de la capitalisation pour la retraite, espérant du marché de juteux profits.

DES RÉPONSES SOUHAITABLES ET POSSIBLES

Assurer mieux le vivre ensemble ne relève pas de l'utopie de quelques syndicalistes retraité-es. Nos propositions sur une défense et un renforcement de la Sécu participent de cet objectif qui est atteignable. Nous ne sommes pas seul-es à le porter au SNES et à la FSU. Nous avons des alliés dans des organisations syndicales, dans le monde associatif, universitaire et politique, avec qui nous partageons des analyses et des revendications. Nos adversaires sont nombreux à porter l'idée d'une « *nécessaire réforme de notre protection sociale pour sauver le système et en assurer la pérennité* » à coup d'économies. Nous devons mener la confrontation. La Sécu n'est pas dispendieuse et ne vit pas au dessus de ses moyens, on l'en prive. Du haut de ses 80 ans, elle n'est pas caduque, elle est moderne mais demande à être améliorée. Sa reconquête relève d'un choix politique que nous voulons participer à faire émerger et partager par la population.

Vive la Sécu ! ♦

Retrouver l'ambition de 1945

Organiser un front de refus et faire changer les choses est possible : de nombreuses initiatives pour combattre le démantèlement de la Sécu, résister aux ruptures de solidarité et accroître le champ de la protection sociale sont des signes de la détermination à obliger à d'autres choix politiques.



Philippe Batifoulrier, professeur d'économie politique de la santé et de la protection sociale à l'Université Sorbonne Paris Nord.

Dernière publication : *Économie de la santé*, Ed. Dunod 2025.

Le Journal des retraité·es : Quelles réflexions vous inspire le 80^e anniversaire de la Sécurité sociale ?

Philippe Batifoulrier : Pour moi, la Sécu est le plus grand progrès social du XX^e siècle. Elle sert à accéder aux soins mais surtout elle permet de vivre en qualité. Les découvertes médicales (pénicilline, vaccin contre la tuberculose, ...) ne servent à rien si les gens ne peuvent pas y accéder. Lors de la COVID, les pays pauvres n'ont pas pu utiliser le vaccin. Grâce à la socialisation du système, on vit plus vieux, car on peut mieux se soigner.

Surtout, la Sécu, c'est encore plus que cela, elle engage plus que le soin. Grâce à la Sécu, on peut payer son loyer, continuer à vivre une fois finie l'activité professionnelle, etc. Une maladie bénigne peut faire perdre une semaine de revenus sur un mois du fait de l'incapacité de travailler. Sans Sécurité sociale, sans indemnités journalières, comment continuer à vivre convenablement dans ces conditions ? Que serait le capitalisme sans la Sécu ? Qui achèterait, qui prendrait un crédit avec une semaine en moins de revenus (d'ailleurs les banques ne feraient plus crédit) ?

La Sécurité sociale, c'est la providence des entreprises et des banques. Sans pension de retraite, comment vivre convenablement ? Quelles conséquences sur la consommation ? Quelles conséquences pour les entreprises, les banques ? On a oublié que la Sécurité sociale marque un immense progrès social pour tout le monde au quotidien, et les médias se focalisent sur le « trou » de la Sécurité sociale.

Jdr. : Quelle appréciation portez-vous sur la situation de la Sécurité sociale ?

P. B. : En 1945, les ordonnances, c'est la poursuite de la Résistance par d'autres moyens. L'État avec Pétain, le patronat, le clergé, etc. sont discrédités. C'est pourquoi la Sécurité ne se construit pas à partir de l'État mais sur le travail : c'est la propriété des travailleurs. De fait en 1945, on n'a rien créé : le mouvement mutualiste et les assurances sociales existaient déjà largement. Ce qui est nouveau et fondamental : c'est la création du régime général. On généralise pour tous ce qui appartient à quelques-uns. Mais on officialise aussi le système à double étage. Le même soin est remboursé par deux systèmes : la Sécurité sociale et la mutuelle. Puis les assurances privées se sont engouffrées dans la brèche, générant de fortes inégalités, des coûts pour les assuré·es et pour la puissance publique. Maintenant c'est la loi du marché qui domine. Au départ, le double système est marginal (le ticket modérateur). On est ainsi passé du résiduel, à une entrée progressive et continue de l'assurantiel et maintenant, avec l'ANI et PSC, avec un système obligatoire pour les actifs et actives et une rupture totale des solidarités.

Rappelons-le, les complémentaires sont porteuses d'inégalités : les montants varient selon le « panier de soins » choisi, si bien que celles et ceux

qui ont le plus besoin (les classes populaires, les jeunes, les chômeurs, les retraité·es) sont contraint·es à prendre une couverture moindre ou pas : 3 millions de personnes sont sans complémentaire.

La Sécu est laminée depuis les années 1980 du fait de l'étatisation, d'une fiscalisation croissante et de l'entrée en masse de l'assurantiel privé.

Mais les gens continuent d'être malades, de se nourrir, y compris à la retraite ! On est face à un paradoxe : en 1945, le pays est en ruine et on fait le choix de répondre aux besoins de la population. Dès 1980, notamment, alors que le pays est riche, on inverse la logique : on réduit les politiques sociales et on privilégie la santé des entreprises.

Evolution inquiétante : la santé est aux mains de grands groupes financiers et les mutuelles qui les rejoignent adoptent les mêmes techniques managériales. Alors que les budgets publics sont réduits drastiquement, les grands groupes, les fonds d'investissement achètent les laboratoires de biologie, les cliniques, les cabinets dentaires, ... et se développent comme une traînée de poudre. Le système implose avec la complicité de l'État et une forte connivence entre l'économie et le politique.

Jdr. : Le 80^e anniversaire de la Sécu peut être l'occasion de mobilisation.

P. B. : Il faut certes regagner le terrain perdu, retrouver l'ambition de 1945 et conquérir d'autres droits pour répondre à des besoins nouveaux. C'est ce que traduisent les initiatives en faveur d'une Sécurité sociale de l'alimentation, de la fin de vie, le développement des centres de santé, etc. Il y a des résistances, dans un contexte plein d'inquiétude.

Mais la Sécu, c'est une institution qui compte symboliquement et dans les faits. Il est possible d'organiser un front de refus et les choses changeront. Souvenons-nous du rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) pour l'extension de la Sécu : « la Grande Sécu ». Malheureusement ce projet n'a pas été repris et les syndicats ont été bien timorés. Pourtant une partie de la Haute Administration publique est favorable à la diminution voire à la disparition des complémentaires, ce qui se traduirait par des économies pour la puissance publique et la population.

De fait, c'est un choix politique. L'espoir, ce sont toutes les initiatives qui s'inscrivent dans l'esprit de la Sécu, qui, laminée à sa tête, est essaimée par ses membres. ♦

Évolution inquiétante, la santé est aux mains de grands groupes financiers.



L'IDÉAL DE LA SOCIALE

Une idée toujours neuve

En 1945, au sortir de la guerre, c'est une ordonnance qui établit les fondements de la Sécu « destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature* ».

Il existait par profession de nombreuses sociétés ou unions de secours mutuel qui apportaient un service de prestations aux travailleurs-ses mais elles étaient lacunaires, disparates, non obligatoires, dépendaient du patronat et ne couvraient pas l'ensemble de la population.

ASSURER DES MOYENS D'EXISTENCE À TOUTES ET TOUS

Ce sont surtout deux hommes qui vont créer puis mettre en place, parfois laborieusement, la Sécurité sociale, Ambroise Croizat et Pierre Laroque. Le rôle de la CGT est déterminant dans la mise en place des caisses. Il s'agit de reconstruire après guerre la nation et de soutenir le travail, en établissant une démocratie sociale et solidaire où chacun, selon la formule, « cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

la cotisation sociale n'est pas un impôt mais fait partie du salaire ou de la pension et ouvre par nature des droits sociaux.



© HJBC / AdobeStock.com

UNE INNOVATION SOCIALE FONDAMENTALE

L'institution de la Sécurité sociale marque une volonté de rupture parce que la Sécu est conçue comme universelle, solidaire. C'est une caisse unique dont la gestion n'est pas confiée à l'État mais aux travailleurs-ses et employeurs. La cotisation sociale n'est pas un impôt mais fait partie du salaire, elle ouvre par nature des droits sociaux aux salarié-es.

Cette cotisation ouvrière se veut un fondement essentiel de dignité. Avec elle, les notions d'assistance et de bienfaisance disparaissent : elle établit un droit conquis et offre une garantie aux travailleurs-ses et à leur famille contre les « risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain »*.

RECONSTRUIRE LA SÉCU À 100 %

Depuis 1945, bien des brèches ont mis à mal l'organisation originelle de la Sécurité sociale. La part des travailleurs-ses dans la gestion des caisses a vite reculé, l'État a pris la main sur le financement de la Sécu en abondant les recettes par des contributions et taxes, en compensant une partie des exonérations : les cotisations représentent moins de 50 % des recettes. Les transferts vers les complémentaires, mutuelles, instituts de prévoyance..., ont réduit son rôle. Le vote, et surtout l'adoption par 49,3 de la loi de financement de la Sécurité sociale donne pouvoir à l'État pour fixer les règles. De par l'organisation libérale du système de santé, la Sécurité sociale devient un guichet payeur en faveur du privé... Et le système public de santé souffre.

Reconquérir la Sécu, la refonder selon les principes de ses concepteurs implique une rupture mais pourquoi n'en serions-nous pas capables, nous aussi ? ♦

* Article 1 de l'ordonnance de 1945

LES JOURS HEUREUX

La retraite, un droit fondamental

Depuis 80 ans, la Sécu a pour objectif de garantir aux retraité-es un niveau de vie décent, en lien avec les revenus de leur période d'activité professionnelle.

Avant 45, chacun-e devait trouver par lui-même les moyens de survivre, notamment par le biais des solidarités familiales. Il existait des dispositifs de retraite dans certaines professions mais sous contrôle patronal. La CGT au début du XXe siècle n'en voulait pas car elle considérait la retraite à 65 ans comme « l'antichambre de la mort ». La Sécu, avec son assurance vieillesse obligatoire par répartition, fait sortir les retraité-es de la pauvreté et de la précarité. Leur niveau de vie augmente pendant plusieurs décennies.

Dès l'origine, le système repose sur la solidarité intergénérationnelle entre actifs, actives et retraité-es, fondée sur les cotisations sociales. Pour les fonctionnaires, la retraite est un traitement continué qui relève du code des pensions civiles et militaires. À l'opposé, la retraite est considérée par les libéraux comme une allocation et les retraité-es comme une charge pour la société.

AFFIRMER NOS REVENDICATIONS

L'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires a constitué un tournant pour entamer leur baisse continue. Les réformes successives ont imposé des régressions avec le recul de l'âge de départ à la retraite et la durée d'assurance pour toucher une retraite à taux plein. La dernière de 2023 a été combattue par les organisations syndicales dans l'unité. Le SNES avec la FSU continue d'en demander l'abrogation.

Dans la Fonction publique, nous sommes attaché-es au calcul de la pension sur l'indice terminal détenu pendant les 6 derniers mois de la carrière. Notre mandat de justice sociale d'un retour à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % sans décote reste plus que jamais d'actualité. ♦

DROITS FAMILIAUX, DROITS CONJUGAUX

Les retraites des femmes dans le viseur

La FSU demande l'abrogation des mesures prises lors de la réforme de 2003 et la réparation de l'injustice alors faite aux femmes fonctionnaires et s'oppose à toute mise en cause de la pension de réversion.

La prise en compte de quatre trimestres par enfant pour le calcul de la pension a été remplacée par une bonification de deux trimestres pour la durée d'assurance qui n'intervient que pour la décote – pour les salarié·es du privé, chaque enfant compte pour huit trimestres.

L'impact de cette réforme est à retardement puisqu'elle concerne les enfants nés à partir de janvier 2004, donc les femmes qui vont prendre leur retraite dans les années qui viennent. C'est une bombe pour les femmes fonctionnaires des générations 70 et suivantes. La réforme de 2023 accélère le passage à 43 ans pour une retraite à taux plein, déjà inaccessible pour les femmes à la carrière incomplète. Globalement, les femmes, aux carrières plus courtes, et aux salaires plus faibles, sont davantage impactées par les mesures d'austérité qui affaiblissent les dispositifs destinés à réduire l'inégalité des retraites entre hommes et femmes.

AMÉLIORER LES DROITS À LA PENSION DE RÉVERSION

C'est encore plus flagrant pour les pensions de réversion dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes veuves : 1,1 million de femmes n'ont que la réversion de leur mari pour vivre.

Les chasseurs de dépenses publiques lorgnent sur les 36 milliards de la réversion. Les uns voudraient sortir les femmes les plus pauvres du système de retraite pour les transférer dans un système d'aide sociale type RSA. D'autres veulent aligner les droits d'accès à la réversion sur les conditions des régimes les moins favorables. Et revient en force l'hypothèse d'une assurance veuvage complémentaire pour les retraité·es qui en ont les moyens et pour les plus fortuné·es l'accumulation d'un patrimoine immobilier et financier. La Sécu en 1945 avait bien pour objectif explicite de



Les femmes, aux carrières plus courtes et aux salaires plus faibles, sont davantage impactées par les mesures d'austérité.

garantir aux travailleurs et travailleuses, et à leurs familles, les moyens de « couvrir les charges de maternité, les allocations familiales et les charges de famille qu'ils supportent ». Et cela ne s'arrête pas à la retraite. ❖

Tous pour un ou chacun pour soi

Le choix entre répartition ou capitalisation

Le discours libéral récurrent sur le « déficit caché » promeut un basculement radical de notre système de retraite des principes de répartition vers ceux de la capitalisation.

En France, prévaut un système de retraite par répartition, obligatoire. Chaque retraité·e ayant droit à une pension s'est ouvert des droits durant sa vie active par le paiement obligatoire de cotisations et a contribué au financement du système. Affirmation forte d'un lien social réciproque, de la solidarité inter-générationnelle, les cotisations versées ne relèvent pas d'une épargne individuelle.

La retraite par capitalisation est facultative, complémentaire. L'actif qui le peut cotise en vue d'un revenu supplémentaire dont il profitera à la retraite. Ceux qui présentent les cotisations sociales comme des « charges » incitent à compléter ainsi sa pension, à condition de pouvoir alimenter PER* ou assurance-vie. Avec un risque en cas de faible connaissance des marchés financiers, la perte en capital étant supportée par l'épargnant. La capitalisation dépend des aléas financiers. On n'oubliera pas tous les retraité·es, notamment aux USA, ayant sombré dans la précarité, après la

fonte spectaculaire de leur pension.

L'épargne-retraite s'est développée de façon forcément inégalitaire, car les capacités d'épargne, d'investissement durant la vie active et les situations de patrimoine et d'héritage sont fondamentalement inégales.

À noter :

- La Cour des Comptes a pointé un coût élevé pour les finances publiques : les 11 millions de contrats PER* pénalisent l'État d'un manque à gagner (exonération fiscale et sociale) estimé à 1,8 milliard d'euros !
- Les conclusions du COR* sont clairement confirmées : pas de « déficit caché », les retraites de la FPE* sont à l'équilibre.

Le système par répartition reste probant et le plus égalitaire.

* PER : Plan épargne retraite ; COR : Conseil d'orientation des retraites ; FPE : Fonction Publique d'État.

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La cotisation sans tabou

Défendre, développer et reconquérir la Sécurité sociale nécessite de redonner à la cotisation toute sa place alors que les réformes successives tendent à y substituer la fiscalisation.

En 1981, la Sécurité sociale était financée à 96 % par les cotisations (salariales et patronales). Après l'introduction de la CSG et la « compensation » des exonérations patronales par la TVA, la part des cotisations dans le financement de la Sécu est tombée à 43 % en 2023. On estime que le total des allègements de cotisations et des exonérations s'élève à près de 90 milliards d'euros par an.

LE COÛT DES RETRAITES

Concernant la seule branche vieillesse, pour le financement des retraites, le Conseil d'orientation des retraites (COR) admet qu'il existe trois pistes de réflexion et d'action, soit allonger le temps de travail par l'augmentation du nombre de trimestres (Loi Touraine) ou par le recul de l'âge de départ à 64 ans ; soit diminuer les pensions par la désindexation ; soit augmenter les cotisations. Or, curieusement, seules les deux premières pistes sont étudiées, la piste des cotisations est tabou pour le COR, la Cour des comptes et le gouvernement. La raison invoquée par les néolibéraux tient en une phrase : l'augmentation des cotisations patronales renchérirait le coût du travail et donc augmenterait le chômage.

En réalité, le mouvement de fiscalisation du financement de la Sécu n'a pas permis de créer les emplois promis ; il n'a produit qu'une explosion des profits.

La financiarisation s'est accompagnée de l'étatisation qui prive les assurés sociaux de la gestion de la Sécurité sociale.

Il nous faut donc défendre la cotisation comme salaire socialisé qui s'inscrit dans une autre répartition des richesses entre le capital et le travail.

OÙ TROUVER LES FINANCEMENTS ?

Pour la FSU, les financements des retraites sont possibles en agissant sur plusieurs leviers :

- augmenter les salaires et les traitements, et d'abord le point d'indice de la Fonction publique ;
- augmenter le nombre de cotisants en embauchant partout où il y a des besoins et notamment dans les services publics (éducation, santé, autonomie...) ;
- établir l'égalité salariale femme-homme ;
- supprimer les allègements et exonérations de cotisation ;
- requalifier la CSG en cotisation sociale ;
- lutter efficacement contre la fraude fiscale des grands groupes capitalistes et des grandes fortunes. ♦

Un conclave sans fumée blanche et une suite en fumée noire

Le cadre de discussion mis en place par Bayrou a échoué du fait du refus du gouvernement de revenir sur l'âge de départ à 64 ans.

Un autre cadre a été mis en place : « la délégation paritaire permanente », composée de deux « cercles », l'un avec les partenaires du privé, l'autre avec ceux du public.

Sont abordées les questions de l'âge et la durée (emploi des seniors, carrières longues), de l'usure professionnelle et de la pénibilité...

L'objectif serait d'aboutir à un relevé des « points d'accord ».

Mais comme le gouvernement refuse les propositions d'augmenter les ressources, l'échec se pointe et il cherche de périlleuses pistes de sortie : convoquer un référendum, envisager un nouvel étage de capitalisation !

POUR NE PAS CONCLURE

80^e anniversaire de la Sécu
Poursuivre le chantier de 1945

La Sécurité sociale est sans nul doute la plus grande conquête du XX^e siècle. En octobre, elle aura 80 ans. Il s'agira, certes, de célébrer joyeusement cet anniversaire mais il faut aussi que ce soit un temps de refondation.

L'idée de base reste l'article 21 de la Constitution de 1793 : « *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* ».

Certes, il faut revenir aux fondamentaux et rétablir la démocratie sociale avec une Sécu dirigée par les assurés-es. Certes, il faut parvenir au 100 % Sécu des soins prescrits, assurer le droit à la retraite à 60 ans, le droit à l'emploi, etc. Mais depuis 1945, la société a évolué, les besoins aussi. Ainsi, nous vivons plus longtemps mais pas toujours en bonne santé : à nous de réfléchir à une politique de prévention de la naissance à la mort. Quelle société pour les trois âges de la vie souhaitons-nous et, partant de là,

quelles revendications pour le temps de la retraite et de la vieillesse, alors que la famille traditionnelle s'est modifiée et que ses membres sont dispersés géographiquement ? Quelles revendications nouvelles élaborer pour les femmes dont la place a évolué ? Les questions environnementales deviennent de plus en plus prégnantes et leur répercussion sur la santé plus nombreuses. Comment prendre en charge ce phénomène ?

Bref, comment, dans le monde de 2025, libérer toutes et tous de l'incertitude du lendemain ? Tel est le défi à relever en ce 80^e anniversaire. Parce que la Sécu « *est un droit profond de la nature humaine et elle sera [...] d'une portée considérable à long terme* ! » À nous de tenir cette promesse d'Ambroise Croizat ! ♦

Sous le soleil et les paysages idylliques : des retraité·es pauvres et en mauvaise santé

Ce que nous savions intuitivement est conforté par un rapport du Haut Conseil de la famille et de l'âge¹ : les départements et les régions d'outremer (DROM) sont les territoires les plus défavorisés de la France. Ils subissent encore plus que dans l'hexagone la surmortalité, l'échec scolaire massif, la précarité de l'emploi, le chômage et la pauvreté.

Il est impératif de relever, dans l'immédiat et dans la durée, les défis que posent les territoires français ultramarins. Si leur diversité est à prendre en compte, les constantes sont alarmantes : le niveau de vie des retraité·es, leur état de santé sont partout plus dégradés qu'en métropole.

UN VIEILLISSEMENT GLOBAL DE LA POPULATION SAUF À MAYOTTE

On constate pour la Guadeloupe et la Martinique une diminution de la population. La migration des jeunes accélère ce déclin démographique. Les générations les plus nombreuses du « baby boom » arrivées au grand âge et les progrès de l'espérance de vie concourent à une accélération du vieillissement de la population des Antilles, en contraste avec la jeunesse de la population mahoraise et guyanaise. La Réunion se distingue par une augmentation de sa population âgée, sans que se réduise notablement sa population jeune.

UN NIVEAU DE VIE PRÉCAIRE, UNE FORTE DÉPENDANCE AUX MINIMA SOCIAUX

La précarité économique demeure une des caractéristiques sociales majeures de tous les DROM. La Guyane, après Mayotte, est le département le plus pauvre des départements français (cf. tableau ci-dessous). Le taux de pauvreté y est globalement 4 fois plus élevé qu'en métropole. L'absence d'emplois, l'importance du chômage, l'insuffisance de la scolarisation et de l'accès à la qualification expliquent le recours massif aux minima sociaux et, pour les retraité·es, au minimum vieillesse (ASPA) : 17,7 % alors que le taux est de 3,3 en France métropolitaine. À la Réunion, 40 % des personnes âgées sont sous le seuil de pauvreté pour 9 % en métropole.

Une enquête de l'INSEE en 2023 a montré que les retraité·es ont travaillé et cotisé moins longtemps avec davantage d'interruptions de carrière. L'âge moyen de départ à la retraite était supérieur à 64 ans. Un·e retraité·e qui réside en Outre-mer touche en moyenne une pension inférieure de 10 à 17 %. Ces données sont une moyenne et englobent les natifs et natives et les expatrié·es bénéficiant de bonus qui augmentent leurs pensions.

UN ÉTAT DE SANTÉ DÉGRADÉ ET UN NIVEAU DE DÉPENDANCE BIEN PLUS ÉLEVÉ QU'EN MÉTROPOLE

La question de la santé est un enjeu majeur dans les tous les départements d'Outremer. Si on constate une progression de l'espérance de vie, celle « en bonne santé » est nettement plus limitée. Les populations sont frappées par le surpoids et l'obésité et sont atteintes d'affections de longue durée (diabète, maladies cardiovasculaires...). Il faut y ajouter une offre de soins largement insuffisante et des déserts médicaux² avec un déficit et un exode massif des médecins.

De fait, le niveau de dépendance est bien plus élevé qu'en métropole et constitue pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion une question essentielle. Globalement, l'offre d'hébergement spécialisé peu nombreuse est hors de portée des moyens financiers de la majorité des personnes âgées. Ce qui accroît l'importance de la prise en charge à domicile alors que les conditions de logement sont souvent très précaires et le recours aux « aidants familiaux » difficile avec le départ pour la métropole des jeunes (25-40 ans).

Cette situation risque de s'aggraver avec la politique austéritaire du gouvernement qui sacrifie les services publics. Il serait urgent au contraire de s'attaquer aux inégalités profondes et d'abandonner la politique néo-colonialiste pratiquée par la métropole ! Ce n'est hélas pas le chemin envisagé ! ♦

Dominique Balducci

1 : <https://hcfef-portail-preprod.cegedim.cloud/spip.php?rubrique34>
2 : Certaines femmes guyanaises sont à 400 km d'une maternité !

Quelques chiffres

Pension brute en moyenne :

Montant en euros

La Réunion	1 189
Guadeloupe	1 271
Guyane	1 318
France	1 626

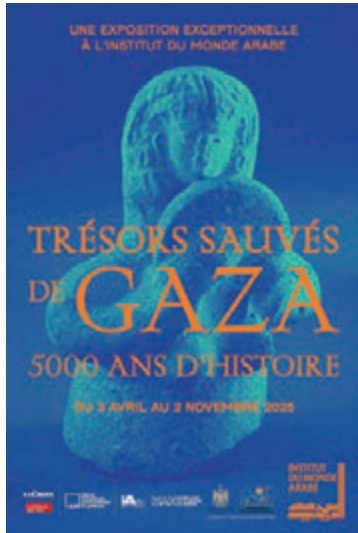
Source INSEE 2022

Taux de pauvreté et indicateur d'inégalité en 2017

	Taux de pauvreté Seuil national (en %)	Indicateur d'inégalités : S80/S20	Seuil local Seuil mensuel (en €)	Taux de pauvreté (en %)
Guadeloupe	34	5,9	790	19
Martinique	33	5,7	820	21
Guyane	53	10,5	550	23
La Réunion	42	5,4	700	16
Mayotte	77	>80	160	42
France métropolitaine	14	4,0	1 020	15

Lecture : en 2017, par rapport au « seuil de pauvreté national » (60 % du niveau de vie médian), 42 % des Réunionnais·es sont pauvres. À cette date, le « seuil de pauvreté local » (60 % du niveau de vie médian départemental) était de 700 € à La Réunion : 16 % des Réunionnais·es disposaient d'un niveau de vie inférieur à ce seuil. Le niveau de vie des 20 % les plus aisés était alors de 5,4 fois plus élevé que celui des 20 % les plus pauvres.

Source : Insee, Budget de famille 2017 (Audoux L., Mallemann C., Prévot P., 2020, *Insee Première*, n° 1804)



GAZA, 5 000 ANS D'HISTOIRE

Trésors sauvés, pays en péril

L'Institut du Monde Arabe -IMA- présente jusqu'au 2 novembre 2025 une exposition « Trésors sauvés de Gaza – 5000 ans d'histoire ». En détruisant le présent, en rendant la vie des habitants impossible pour vider la bande de Gaza de ses habitants, les attaques menacent des siècles de civilisations et de vie dans ce territoire.

De l'âge du bronze à l'époque ottomane, rappellent le riche passé de cette bande de terre. Son rôle de lien entre l'Orient et l'Occident, entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe, port où affluaient et d'où partaient encens et épices, en faisait un site remarquable.

DES TÉMOINS D'UN PRESTIGIEUX PASSÉ

Les objets, la documentation photographique, créent une émotion forte : à ne pas préserver, à détruire le passé, c'est tout l'héritage des générations actuelles, leur culture, leur identité qui sont menacés. Les vivants souffrent, dans leurs corps mais aussi parce qu'ils sont niés en tant que peuple.

Le contraste est saisissant entre le passé et les terribles images de la bande de Gaza. « Oasis vantée pour sa gloire et sa douceur de vie, convoitée pour sa position stratégique dans les enjeux égypto-perses, terre de cocagne des commerçants caravaniers, port des richesses de l'Orient, de l'Arabie, de l'Afrique et de la Méditerranée, Gaza recèle quantité de sites archéologiques de toutes les époques, aujourd'hui en péril. La densité de son histoire est un trésor inestimable, et l'exposition témoigne de sa complexité », selon les mots de la commissaire de l'exposition, Élodie Bouffard.

La présentation des trésors suit les siècles et les civilisations : sites philistins, helléniques, romains, byzantins, islamiques, mamelouks, ottomans...



Tête de cavalier perse



Statue d'Aphrodite en marbre blanc, découverte à Blahiya

Comment ne pas apprécier les amphores témoins du commerce florissant d'avant notre ère ? Comment ne pas être séduit-e par la statuette d'Aphrodite en marbre blanc, hellénistique ou romaine, découverte à Blahiya ? Ou par la tête de cavalier perse de Khan Yunis ? On admire le zoo de la mosaïque de Jabaliya : lièvre, girafe ou éléphant, entre autres représentations animales. L'ensemble de lampes byzantines trouvées dans la sépulture de moines – hypogée – sous la basilique de Mukheitim à Jabaliya interroge. En pierre ou marbre, colonne, stèle, fronton ornés de torsades, de rinceaux, d'entrelacs montrent l'art et le soin porté à embellir les constructions.

LE PATRIMOINE MENACÉ

Au 25 mars 2025, l'Unesco¹ a observé, en se basant sur des images satellitaires, des dommages sur 94 sites sur le territoire de Gaza : 12 sites religieux, 61 bâtiments d'intérêt historique et/ou artistiques, 7 sites archéologiques, 6 monu-

ments et 3 dépôts de biens culturels mobiliers et 1 musée. Et les destructions continuent. Il importe de nommer ces sites, ces lieux et édifices pour garder trace, préserver les témoins du passé, les recherches archéologiques et prévoir déjà la reconstruction.

Dans ce but, la deuxième partie de l'exposition présente une série de documents photographiques, exposant, en regard, une vue d'un site avant, encore préservé, et un après d'images des destructions récentes. Un espace est dédié à la cartographie des bombardements. Des photographies inédites du début du XX^e siècle² complètent les témoignages.

Pour ne citer que quelques exemples de ces sites en péril, et pour montrer leur diversité, faisons résonner les noms des mosquées Ibn Othman et Great Omari, du centre culturel Rashad Ash-Shawwa, de l'église byzantine de Jabaliya ou celle, orthodoxe, Saint Porphyre, du monastère Saint Hilarion – Tell Umm Amer –, des mosaïques de Deir el Balah, ou encore des cimetières, pas davantage épargnés, comme la nécropole romaine d'Ard Moarbin à Jabaliya...

Visiter l'exposition, c'est témoigner contre la guerre, pour les droits du peuple palestinien de vivre, de s'approprier son passé, d'avoir droit à un avenir de paix. ♦

Michèle Olivain

* <https://whc.unesco.org/fr/list/1749/gallery/>

** Photos issues de la collection de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem



Mosaïques byzantine de Jabaliya

VOYAGE EN ANDALOUSIE

Beautés architecturales révélatrices d'histoire

Cette région d'Espagne, autrefois colonie romaine, a vu au Moyen-Age coexister trois religions : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Cette coexistence s'est traduite notamment dans les domaines architectural, artistique et culturel : réemploi de bâtiments où se côtoient plusieurs styles et traditions, ajouts ou transformations de monuments et création d'un art spécifique unique hispano mauresque, l'art mudéjar.



La synagogue de Cordoue

L'Andalousie est ainsi un exemple parfait de « syncrétisme culturel ». Quelques coups de cœur de ce voyage tout en émotions.

LA SYNAGOGUE DE CORDOUE

Construit entre 1314 et 1315, dans le style mudéjar, cet édifice auquel on accède par un patio comprend un vestibule et une salle de prière. La partie supérieure des murs comporte des décorations en stuc à motifs géométriques entourant des inscriptions en hébreu. Situé dans le quartier de la Juderia, ce petit bâtiment a été, pour moi, un havre de paix loin du flot des touristes.

LA MOSQUÉE-CATHÉDRALE DE CORDOUE

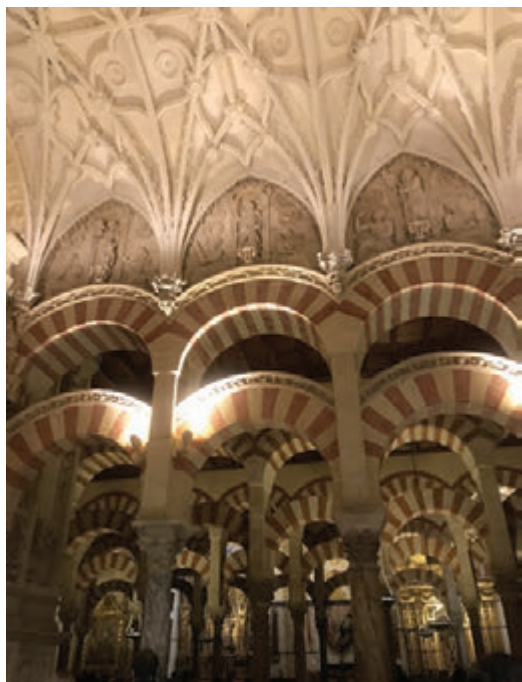
Entrer dans cet édifice religieux a provoqué un choc émotionnel très fort. La perspective sur les colonnes et les voûtes de l'ancienne mosquée est exceptionnelle. On en oublie même les nombreux visiteurs tant ce qui s'offre à nos yeux est remarquable, de beauté mais aussi d'émotion de voir conservée une mosquée à l'intérieur de ce qui est devenu une cathédrale.

L'ALHAMBRA DE GRENADE

Découvrir ce joyau au lever d'un jour ensoleillé et froid d'hiver quand les montagnes de la sierra Nevada se teintent de rose est inoubliable. Pourtant l'austère bâtiment construit par Charles Quint qu'on découvre en premier ne prête pas à l'émerveillement. Tout en puissance et en austérité, il est le symbole de la force de l'empire chrétien. Il peut paraître en accord

Syncrétisme

« συγκρητισμός » signifie « union des Crétois » conçue dans l'Antiquité comme une union guerrière de populations diverses. Ce terme désigne maintenant tout rassemblement de doctrines disparates et est surtout utilisé à propos de religions.



La mosquée-cathédrale de Cordoue



L'Alhambra de Grenade



Art mudéjar

Art chrétien influencé par l'art musulman après la reconquête chrétienne de l'Espagne. Ses caractéristiques principales sont : l'art en fer à cheval, l'utilisation de la brique, la décoration en plâtre ciselé polychrome (yeserías) et en céramique (azulejos), les plafonds à caissons (artesonados).

avec l'extérieur de la construction musulmane qu'il côtoie. Mais comme tout change quand on pénètre à l'intérieur des palais Nasrides ! On va d'éblouissements en émerveillements tant la décoration est riche, finement ciselée, joliment colorée.

LE CLOCHER DE LA CATHÉDRALE DE SÉVILLE

Ce clocher m'a paru remarquable par la réutilisation du minaret de l'ancienne mosquée (détruite à Séville contrairement à Cordoue). On distingue facilement la base carrée du minaret puis l'ajout de la galerie des cloches et les étages supérieurs surmontés d'une girouette qui donne le nom couramment utilisé de Giralda pour désigner cette tour. J'ai eu la sagesse de préserver mon admiration en ne montant pas à la queue leu leu et avec des « bouchons » jusqu'au sommet pour en redescendre sans tarder pressée par la foule !

L'ALCAZAR DE SÉVILLE

Grand palais magnifique aux décorations somptueuses mais qu'il est difficile d'apprécier à sa juste valeur, me semble-t-il, tant étaient nombreux les visiteurs en ce midi de 31 décembre. Même si on a une oreillette pour écouter les commentaires du guide, il n'est pas facile de ne pas entendre le mélange de toutes les langues des touristes. Heureusement, les jardins offrent, étonnamment, une quiétude apaisante.

LA CASA DE PILATOS À SÉVILLE

Cette grande maison patricienne mélange art gothique, mudéjare et renaissance. Elle est construite autour d'un grand patio où trône une statue de Janus, le dieu romain aux deux visages et comprend deux beaux jardins très agréables. Mais ce qui m'a paru le plus remarquable, ce sont les murs recouverts d'azulejos un peu partout.

Al Andalus

Ensemble des territoires de la péninsule ibérique qui furent à un moment ou un autre sous domination musulmane entre 711 (premier débarquement) et 1492 (prise de Grenade).

Bien sûr, l'Andalousie ce sont aussi des paysages magnifiques avec les oliveraies à perte de vue, les montagnes enneigées, les villages blancs, la dégustation du salmorejo et du jambon ibérico, les 12 grains de raisin avalés aux dernières secondes de l'année...

Ce sont les quelques vestiges romains trouvés çà et là, les bâtiments construits à Séville pour l'exposition ibéro-américaine de 1929, l'émouvante découverte de la maison familiale de Federico Garcia Lorca non loin de Grenade et du lieu où le poète a été assassiné en 1936, les balades dans les rues des quartiers anciens comme l'Albaycín à Grenade... Une région riche à tous points de vue. À (re)découvrir absolument ! ♦

Agnès Huret



Le clocher de la cathédrale de Séville



La casa de Pilatos à Séville



Azulejos

LE NOBEL DE LITTÉRATURE POUR UNE AUTRICE SUD-CORÉENNE

Une voix singulière



Han Kang est née en 1970 dans la ville de Gwangju, au sud-ouest du pays. Première femme d'origine asiatique à s'être vue décernée le prix Nobel de littérature en 2024, elle était peu connue en France, où quelques-unes de ses œuvres ont été publiées par la maison d'édition Le serpent à plumes depuis 2016 et récemment éditées par Le Livre de Poche.

Han Kang se fait connaître en Corée du Sud par la publication de poèmes et de nouvelles. La reconnaissance internationale viendra des romans, où elle met en lumière aussi bien des événements traumatisants de l'histoire de son pays depuis la deuxième moitié du

XX^e siècle que le sort des femmes dans une société patriarcale encore violente.

CELUI QUI REVIENT OU HUMAN ACTS

Celui qui revient (titre français) évoque une période terrible de l'histoire sud-coréenne, l'autrice explorant avec empathie et sensibilité l'intime de personnages confrontés à la violence armée.

TONGHO

Le livre s'ouvre sur une adresse à la deuxième personne pour suivre Tongho, le lycéen qui, dans le gymnase de la ville de Gwangju (ou Kwangju), répertorie les corps des victimes de la répression féroce du soulèvement populaire et syndical du printemps 1980. La junte militaire au pouvoir a institué la loi martiale, écrase toute voix qui ose demander son abrogation, réclamer la démocratie et l'abolition de la censure. Étudiant-es, enseignant-es, ouvriers et ouvrières, solidaires, subiront un bain de sang à Gwangju, après Séoul, quand l'armée entre dans la ville le 27 mai. Des centaines de milliers de morts civils ensanglantent la ville.

Tongho cherchait son ami. Dans cette morgue improvisée, il veille sur les cadavres encore non identifiés, sur leur dignité, s'interroge sur la persistance de leur âme voletant au-dessus de leur corps. Il improvise des bougies pour honorer leur courage. Il mourra d'une balle sur la place devant le gymnase.

KIM

La jeune femme, dans une petite maison d'édition, essaie de déjouer la censure d'État, conserve un manuscrit interdit dans un tiroir et protège leur

traducteur recherché par la police. Sept gifles ponctuent le récit de sa résistance, lui laissant le visage enflé, une ecchymose rougeâtre sur la joue. D'autres passages évoquent les tirs des commandos parachutistes sur un cortège, les cadavres entassés dans la forêt, amenés dans des camions poubelles, la prison, les suicides de prisonniers... Les révolté-es, même armé-es de fusils, n'ont pas pu tirer.

Les ouvrières du textile ont cru que leur jeunesse, leur fragilité allaient les protéger des exactions de l'armée. Mais il n'y a aucune limite à la férocité. Traînée sur le sol, les intestins éclatés sous les coups de pied dans le ventre, la jeune Im Sonju survivra cependant dans la douleur de sa mutilation.

VIVRE APRÈS, ALLUMER LA FLAMME

La deuxième partie du récit interroge à travers les personnages : comment survivre ? Comment se protéger des souvenirs tellement traumatisants ? Comment témoigner ? Peut-on enregistrer ses souvenirs comme survivant des atrocités et les revivre encore ? Comment célébrer la mémoire de l'héroïsme de toutes celles et ceux qui ont refusé la dictature, vivants blessés et morts ? « *Je lutte contre la honte d'avoir survécu* », dit l'une d'elles. Les familles, comme celle de Tongho, restent déchirées. Les anciennes amies oscillent entre se soutenir ou se fuir pour ne pas revivre encore pareille violence.

Le dernier chapitre trouve une sorte d'apaisement dans le devoir de ne pas oublier. Une femme, l'autrice, cherche les traces de Tongho dans sa ville natale : la maison d'enfance du garçon a été détruite, le père de la narratrice a été le professeur du lycéen, dans les archives du lycée, il y a une photo de classe. Au cimetière commémoratif où ont été transférés les restes des victimes de la répression, sur la tombe de Tongho, elle allume une bougie.

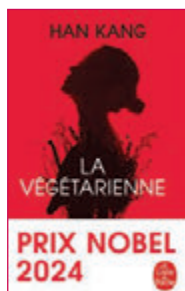
Han Kang a été couronnée le 10 octobre 2024 par le jury du Nobel de littérature « *pour sa prose poétique intense qui affronte les traumatismes historiques et expose la fragilité de la vie humaine* ».

Impossible de rester indifférent à l'écriture de cette écrivaine qui « *mêle l'intime aux cicatrices de l'Histoire dans une œuvre intensément personnelle* ». ❖

Michèle Olivain

Œuvres traduites (Livre de poche)

- *La végétarienne*, 2007
- *Leçons de grec*, 2011
- *Celui qui revient* (*Atti Umani/Human Acts*), 2014
- *Impossibles adieux*, 2023 (Évocation du massacre de Jeju, 1948)



LA VOITURE ET LES SENIORS

Le permis à vie, c'est bientôt fini ?

Le projet de loi déposé par le député Frédéric Valletoux (mars 2025) vise à encadrer la conduite de chacun-e et notamment celle des personnes âgées, par un nouveau permis, à validité limitée, conditionné à une visite médicale tous les 15 ans, puis renouvelé tous les 5 ans pour les + 70 ans.

Cette proposition de loi suscite un débat de société. Certains estiment légitime d'instaurer des mesures ciblées. D'autres craignent une stigmatisation des seniors et une remise en cause de leur liberté de déplacement.

Permis en trois étapes pour les Français de + 70 ans

Un contrôle médical évaluera leur aptitude physique, cognitive et sensorielle, la présence d'éventuels problèmes (réflexes, troubles neurologiques...) compromettant leur capacité à conduire en toute sécurité. Si cette loi est votée, cette visite devrait être effectuée par des médecins agréés de la Sécurité routière (et non des généralistes), mais très peu nombreux.

L'inscription aux tests pratiques pourra se faire en ligne ou auprès des AAAEP*. En cas d'incapacité partielle ou totale, plusieurs options : formation de remise à niveau, restrictions de conduite ou adaptation du véhicule (boîte auto, systèmes d'aide). Le coût est estimé entre 50 et 80 € pour la visite médicale, 100 à 150 € pour la partie pratique. Enfin, un stage sur les nouvelles technologies (GPS, aides à la conduite) serait rendu obligatoire.

et République tchèque le seuil est abaissé à 65 ans. L'Italie demande un examen médical dès 50 ans. Au Portugal, c'est dès 40 ans, puis à 50, 65 et 75 ans, puis au-delà, tous les deux ans. Belgique, Roumanie, Hongrie et Lituanie n'associent pas de conditions d'âge, mais le conducteur doit passer une visite médicale tous les 10 ans.

Dans l'UE, ce nouveau permis serait obligatoire à partir de 2033.

CONSÉQUENCES SUR L'ASSURANCE AUTO

Ces tests pourraient changer les règles du jeu pour l'assurance du véhicule. En cas de restrictions, l'assureur pourrait revoir les conditions : couverture limitée, exclusion de certains trajets. À l'inverse, suivre une formation pourrait rassurer l'assureur. ❖

Marie-Brigitte Trutt

* AAAEP Agence d'Accompagnement Actif à l'Évaluation Psychotechnique

QUELQUES CONSEILS POUR LES SENIORS

- Être à l'écoute de ses capacités. Éviter de conduire la nuit ou par mauvais temps. Privilégier des trajets courts, de préférence connus. S'abstenir de conduire en cas de fatigue, traitement médical lourd ou stress.
- Rester concentré-e sur la route. Téléphone, GPS peuvent perturber la conduite.
- Se mettre à jour sur le Code de la route avec des sessions de remise à niveau.
- Préférer un véhicule bien équipé offrant des aides à la conduite, améliorant la vigilance et réduisant la fatigue.
- Effectuer des bilans de santé réguliers.

Perdre le permis, c'est plus qu'une formalité. C'est perdre un peu de son autonomie. Certains seniors le vivent comme une mise à l'écart. Il est question que des services d'accompagnement soient mis en place pour maintenir une vie active pour ces personnes âgées sans permis. Mais selon les territoires, urbains ou ruraux, les options sont très variables quant aux possibilités de transports en commun, services de navette senior, ou programmes de covoiturage. Ces alternatives pourraient maintenir les inégalités d'indépendance des seniors dans leurs activités quotidiennes sans voiture.

LES SENIORS SERAIENT-ILS PLUS ACCIDENTOGÈNES ?

Selon les chiffres de la Sécurité routière, les classes d'âge des 18-24 ans et celle des 75 ans et plus sont au même niveau de responsabilité sur ce point. À noter que les comportements sur la route sont un facteur plus aggravant que l'âge dans la responsabilité des accidents mortels.

QUE VEUT L'EUROPE ?

La Commission européenne souhaite harmoniser les règles de renouvellement du permis au sein des États membres. Tandis que France, Allemagne et Pologne offrent encore un permis à vie, les automobilistes néerlandais doivent passer un examen tous les 5 ans à partir de 75 ans.

Au Danemark et en Finlande, c'est à partir de 70 ans. En Espagne, Grèce

Voiturettes sans permis, l'alternative pour les seniors ?

Chouchou des très jeunes et des plus âgés, la voiturette fait une entrée fracassante sur les parkings des lycées et chez les seniors, avec un simple permis AM pour conduire une deux places et un permis B1 pour un quadricycle quatre places. Les voitures sans permis, idéales pour les trajets courts, comme se rendre au supermarché ou chez le médecin, permettent de continuer à conduire. Évaluez la facilité d'utilisation (maniabilité, commandes simples...), le confort adéquat (facilité d'entrée et de sortie du véhicule, siège tournant...), les coûts d'utilisation et d'entretien.

À cause de leur puissance limitée (500 cm³) et leur vitesse maximale (45 km/h), ces voiturettes ne sont pas adaptées pour de longs trajets ou les voies rapides. Au-delà d'une perception sociale parfois négative, leur prix peut être bloquant : à partir de 9 000 € pour une thermique jusqu'à 21 000 € pour une électrique neuve.

Alternative intéressante pour les besoins quotidiens, leur taille compacte facilite circulation et stationnement dans les zones encombrées. La limitation à 45 km/h diminue le risque d'accidents graves. En offrant une indépendance sans négliger la sécurité, les voiturettes peuvent maintenir une qualité de vie aux seniors désireux de maintenir leur mobilité, avec un moyen de transport adapté à ceux qui privilégient la sécurité et la simplicité.

Location de véhicule par des seniors à l'étranger

La location de voiture à des personnes âgées fait l'objet de restrictions variant d'un pays à l'autre, mais aussi en fonction des sociétés de location de voitures. Se renseigner avant si l'on veut louer un véhicule ! Par exemple, l'Espagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne ont mis en place des tests physiques d'aptitude à la conduite pour les personnes âgées qui souhaitent louer une voiture, pour vérifier que leur état de santé est compatible avec une conduite sûre. En Allemagne, certains loueurs peuvent demander un bilan de santé. En Irlande, il y a obligation, pour les seniors de plus de 75 ans, de fournir des preuves de non-implication dans un accident au cours des quatre dernières années, ainsi qu'un certificat médical garantissant qu'ils disposent toujours de toutes les capacités nécessaires.

Certains pays exigent que les conductrices et conducteurs âgés paient sur place des frais supplémentaires liés au dépassement de l'âge maximum. Ces frais couvrent l'assurance et l'accessibilité du véhicule pour les personnes âgées. Par ailleurs, la restriction d'âge peut ne concerner qu'une catégorie de voitures jugées très sophistiquées. Les véhicules des catégories mini, économique ou compact, ont moins de limitations d'âge.

PORTRAIT

SOS MÉDITERRANÉE

Personne ne doit mourir en mer

L'actualité rend souvent compte des interventions de SOS Méditerranée. Évoquer son bateau, ses sauvetages opérés sont l'occasion de mieux connaître cette structure et, à travers elle, de découvrir les engagements de ses bénévoles.



L'exposition « Être(s) humain(s) » part en tournée.

« Les hommes et les femmes qui meurent en Méditerranée ne sont pas des migrants. Ce sont d'abord des naufragés. Et c'est à ce titre que nous avons l'obligation, non négociable, de leur porter secours. C'est un devoir fondamental. »

En 2013, il y eut l'île de Lampedusa, ses 368 victimes et la poursuite des traversées pour rejoindre les côtes italiennes. La Marine nationale italienne, au vu du nombre croissant d'interventions, s'est rapidement désengagée. Cette situation d'abandon des sauvetages suscita beaucoup de réactions dont celles de Klaus Vogel, capitaine de marine marchande, et Sophie Beau, coordinatrice de projets humanitaires qui décideront le 9 mai 2015 la création de l'association SOS Méditerranée. Ses objectifs seront de mener des opérations de sauvetage en Méditerranée centrale, route migratoire maritime la plus mortelle au monde. Après l'Allemagne et la France, l'Italie et la Suisse ont rejoint l'association. SOS Méditerranée est indépendante de tout parti politique et de toute confession. Elle a vocation à porter assistance, sans aucune discrimination.

Suite à une campagne de financement participatif, l'Aquarius est le premier bateau qui a pu être affrété par l'association. Depuis 2019, l'association affrète l'Océan Viking. De 2016 à fin mai 2025, plus de 42 000 personnes ont été ainsi secourues. Le financement du navire relève de fonds privés et du soutien de quelques collectivités locales. 82 % des fonds récoltés par l'association sont consacrés à sa mission sociale. En France, elle dispose de relais par la création de 22 antennes et l'engagement de 900 bénévoles.

Le Journal des Retraités a posé quelques questions à Michel, bénévole au sein de l'antenne Île de France.

Le Journal des Retraités : Quelle est la forme concrète de votre engagement ?

Michel : L'association s'est fixé trois missions :

SAUVER : organiser les secours en mer Méditerranée.

PROTÉGER : accueillir les naufragés à bord du bateau, traiter les pathologies par l'intervention de l'équipe médicale composée de membres de SOS Méditerranée et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

TÉMOIGNER : sensibiliser le public sur les actions de l'association, favoriser la création d'événements pour la faire connaître, la soutenir.

C'est cette mission que j'assume en tant que bénévole.

Le JDR : Pouvez-vous préciser les actions que vous avez réalisées ?

M. : J'interviens principalement en milieu scolaire pour témoigner auprès des jeunes. Un échange en amont a lieu avec les enseignants. Il permet de préparer mon intervention. Les différents points que j'aborde sont : des témoignages, photos et comptes-rendus des opérations de sauvetage, présentation de l'association, du bateau. Dans certaines classes, dont les élèves sont de jeunes adultes, les causes justifiant le départ des migrant-es de leur pays sont également abordées. À l'issue des échanges souvent d'une grande densité, des élèves peuvent réaliser des actions concrètes pour témoigner à leur tour et soutenir les actions de l'association. Dernièrement à la Villette, une course à pied a été organisée avec des billets de tombola.

Le JDR : Quelles sont les motivations de votre engagement ?

M. : Ma volonté est de partager avec le public un objectif : celui que personne ne puisse mourir en mer parce qu'il ou elle souhaite migrer et ainsi pouvoir vivre mieux. Les réactions des publics, jeunes et moins jeunes, sont à chaque fois pour moi un encouragement à poursuivre ces actions de sensibilisation, qui, par leurs suites multiples, sont aussi un signal fort envoyé aux politiques. Un signal et une exigence pour permettre de mettre un terme à toutes ces causes qui conduisent des habitant-es à quitter leur pays. ♦

Propos recueillis par Gérard Blancheteau



Les besoins

Sur le bateau l'OCÉAN VIKING chaque intervention nécessite la présence de 33 personnes :

22 SOS (13 pour les sauvetages, 7 pour soigner, 2 pour communiquer) et 9 membres de l'équipage de l'armateur affectés à la navigation, plus 2 journalistes.

Coût d'une journée en mer : 24 000 €.

Si vous souhaitez rejoindre, aider SOS Méditerranée : sosmediterranee.fr
<https://sosmediterranee.fr/evenements/>